

**Regroupement des organismes communautaires autonomes
Jeunesse du Québec
ROCAJQ**

La situation des jeunes au Québec : un équilibre fragile.

Mémoire présenté dans le cadre de la Commission parlementaire sur l'itinérance

Mémoire présenté par :
Madame Nathalie Nadon, responsable à la vie associative, ROCAJQ
Madame Marie-Claude Desjardins, Vice-présidente du Conseil d'administration du
ROCAJQ

**Le 4 novembre 2008
À 9h30**

Table des matières

Remerciements	p. 3
Présentation du Regroupement des organismes communautaires autonome jeunesse du Québec (ROCAJQ)	p. 4
1. Introduction : Pourquoi le ROCAJQ soutient-il une politique en itinérance ?	p. 5
Recommandations pour une politique en itinérance	p. 7
2. Mise en contexte de nos recommandations pour une politique en itinérance	p. 8
1. Précarité financière des organismes	p. 8
2. En ce qui concerne la Protection de la jeunesse	p.8
3. En ce qui concerne la fragilité des jeunes familles	p.10
4. En ce qui concerne l'accès à l'Éducation	p.11
Conclusion	p. 13
Annexe 1 : Documents utilisés pour la rédaction du mémoire du ROCAJQ	p. 14
Annexe 2 : Mémoire de Bureau Consultation Jeunesse (BCJ)	p. 15
Annexe 3 : Mémoire d'En Marge 12-17	p. 26
Annexe 4 : Mémoire de Dans la Rue	p.32
Annexe 5 : Mémoire de Travail de rue de l'île de Laval (TRIL)	p. 56

Remerciements :

Le ROCAJQ et ses membres tiennent à remercier les membres de la Commission parlementaire sur l'itinérance. Nous sommes heureux d'être entendu et de présenter devant eux, la réalité des organismes membres de notre regroupement et, plus particulièrement, celle des jeunes qui vivent en situation d'itinérance ou qui sont à risque de le devenir.

Le ROCAJQ tient aussi à remercier ses membres qui ont participé à la co-rédaction de ce mémoire. Sans eux, la réalité terrain vécue par les organismes membres du ROCAJQ et des jeunes qui fréquentent leurs ressources aurait été plus difficile à rendre concrète.

Nous tenons donc à remercier les membres suivants qui ont contribué à l'écriture de ce mémoire :

Bureau consultation jeunesse (BCJ)
En Marge 12-17
Le Bon Dieu dans la rue
Travail de rue de l'île de Laval (TRIL)

Nathalie Nadon, responsable à la vie associative
Marie-Claude Desjardins, secrétaire exécutive de Bureau Consultation Jeunesse et vice-présidente du C.A. du ROCAJQ.

Présentation du ROCAJQ :

En 1991, des organismes jeunesse travaillant, chacun à leur façon, sur les multiples réalités socio-économiques et culturelles qui touchent les jeunes, ont mis sur pied le ROCAJQ pour avoir un lieu d'information, de concertation et de représentation à leur image.

Ainsi les différents services et objectifs du ROCAJQ sont :

- Regrouper les organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec ;
- Promouvoir et développer l'intervention et l'action communautaires ;
- Informer, sensibiliser et éduquer la population à la réalité jeunesse ;
- Faire reconnaître auprès des décideurs politiques la nécessité d'une politique de financement adéquate pour les organismes communautaires autonomes ;
- Favoriser la collaboration, l'échange de services et la concertation entre ses membres et avec les autres intervenants et intervenantes du milieu.

Les dossiers prioritaires que les organismes ont décidé de travailler collectivement

- La mise en valeur des pratiques terrain des organismes membres dans une perspective de reconnaissance et de financement
- Les droits des jeunes
- Les services sociaux et de santé qui leur sont destinés
- Les lois socio-juridiques touchant la jeunesse : notamment la Loi sur la protection de la jeunesse et la Loi concernant le système de justice pénale pour les adolescentEs
- Les enjeux de la programmation institutionnelle notamment la prévention précoce et ses incidences sur les personnes concernées
- Les politiques touchant le travail et le non-travail
- L'exclusion des jeunes

Actuellement le ROCAJQ compte **35 membres dispersés à travers 10 régions du Québec**. Ils interviennent auprès des jeunes en difficulté dans plus de 14 villes au Québec. Ils ont des pratiques innovatrices qui suivent l'évolution des jeunes, de la naissance à l'âge adulte.

Voici la liste des membres du ROCAJQ :

À deux mains/Head and hands	Montréal (06) ¹
AJIR	Rawdon (14)
L'Antre-Jeunes de Mercier-Est	Montréal (06)
Association des jeunes de la rue de Joliette	Joliette (14)
Associés bénévoles qualifiés aux services des jeunes	Montréal (06)
La boîte à lettres	Longueuil (16)
Le Bon Dieu dans la rue	Montréal (06)
Bureau Consultation jeunesse	Laval/Montérégie/MTL(13, 16, 06)
Café jeunesse de Chicoutimi	Chicoutimi (02)
Café jeunesse de Mashteuatsh	Mashteuatsh (02)
Centre communautaire Bon Courage de Place Benoît	Montréal (06)
Centre d'aide au développement et à la réussite (CARD)	Montréal (06)
Centre des jeunes St-Sulpice	Montréal (06)

¹ Les chiffres correspondent aux régions administratives.

Centre du Lac Pouce	Laterrière (02)
Centre le Beau Voyage	Montréal (06)
Droit de cité	Montréal (06)
En Marge 12-17	Montréal (06)
Esplanade des jeunes sur Internet	Montréal/national
Ici par les arts	St-Jérôme (15)
Jeunes en mouvement	Montréal (06)
Local Jeunes centre-ville de Chicoutimi	Chicoutimi (02)
Maison de quartier Fabreville	Laval (13)
L'Oasis, unité mobile d'intervention	Laval (13)
Oxy-Jeunes	Montréal/national
La Piaule, local des jeunes	Montréal (06)
Projet d'intervention auprès des mineurEs prostituéEs (PIAMP)	Montréal (06)
Projet d'intervention prostitution de Québec (PIPQ)	Québec (03)
Projet TRIP	Montréal (06)
Refuge la Piaule du Centre-du-Québec	Drummondville (17)
Réseaux d'entraide Amiante	Thetford Mines (12)
Ressources jeunesse St-Laurent	Montréal (06)
Service de travail de rue de Chicoutimi	Chicoutimi (02)
Travail de rue de l'île de Laval	Laval (13)
Unité théâtrale d'Interventions loufoques (UTIL)	Montréal (06)

1. Introduction : Pourquoi le ROCAJQ soutient-il une politique en itinérance ?

La société québécoise prend de plus en plus conscience des multiples difficultés vécues par sa jeunesse. Abandon scolaire, déprime, pauvreté, prostitution, itinérance et marginalisation, sous différentes formes, sont des réalités avec lesquelles un nombre croissant de jeunes doivent composer et ce, de plus en plus tôt dans leur existence.

L'itinérance chez les jeunes n'est pas un fait nouveau dans notre société, mais les organismes membres du ROCAJQ travaillent quotidiennement à la prévention de ce phénomène en apportant des solutions concrètes qui, selon notre expérience, favorisent des résultats positifs chez la majorité des jeunes auprès de qui nous intervenons.

Ainsi, les organismes communautaires autonomes jeunesse (OCAJ) proposent des espaces de médiation sociale. On constate, par ailleurs, qu'ils constituent pour plusieurs jeunes les dernières bouées auxquelles ils peuvent s'accrocher pour se maintenir à flot et pour garder l'espoir de trouver leur place dans la société. C'est là une richesse inestimable quand on considère les conséquences sociales, culturelles et économiques de la mise à l'écart de toute une catégorie de la population.

Les OCAJ agissent à des moments cruciaux dans le développement de la personne. L'importance des expériences vécues à la petite enfance est de plus en plus démontrée. Quant à l'adolescence, elle est un moment d'expérimentation et d'apprentissage de l'autonomie. Enfin, l'entrée dans le monde adulte, avec les responsabilités qu'il suppose, ne se fait pas toujours harmonieusement.

Dans cette optique, offrir du soutien à un jeune qui se bute aux dures réalités du marché du travail, procurer une stabilité et donner l'envie de se reprendre en main à un jeune qui a vécu plusieurs mois et même des années en itinérant, apprendre à lire à une jeune analphabète et lui donner le goût de poursuivre ses études ou simplement permettre à un groupe d'adolescentes de mettre des mots sur leurs émotions, voilà toutes des actions posées par les organismes du ROCAJQ, dont la société québécoise n'a certainement pas les moyens de se passer.

Les OCAJ touchent aussi des jeunes qui sont peu ou pas rejoints par les institutions qui s'occupent de santé, de services sociaux, de culture ou d'éducation. Notre philosophie d'action les met en confiance.

La panoplie de projets avec des objectifs prédéterminés ailleurs répond mal, bien souvent, aux besoins des jeunes que nous rejoignons. Un financement global et récurrent pour que les OCAJ puissent accomplir leur mission est un meilleur investissement en bout de ligne.

C'est pourquoi au fil des années, les membres du ROCAJQ ont développé de nouvelles pratiques afin de répondre plus adéquatement aux différentes difficultés vécues par les jeunes qu'ils côtoient.

Ils ont développé des projets qui portent sur des problèmes spécifiques, notamment l'exclusion sous différentes formes, la prostitution et l'hébergement. Ils interviennent à plusieurs niveaux en offrant des activités de promotion de la santé, des informations sur les lois et les droits ou la possibilité d'agir comme médiateurs entre adolescents et parents à la demande des personnes intéressées.

Ils offrent de la formation, des groupes d'entraide ou des activités pour apprivoiser le monde du travail. Plusieurs mettent à la disposition des jeunes des équipements techniques spécialisés (postes informatiques, local insonorisé pour la musique, bibliothèque).

Plusieurs organismes offrent des activités qui visent l'émancipation via les arts. Tous les arts sont représentés : arts visuels, théâtre, musique, arts technologiques, arts du cirque. Ils font aussi du travail de rue, de la consultation individualisée, de l'animation culturelle et de la défense de droits. Ils peuvent offrir des appartements supervisés et ainsi travailler à l'apprentissage de l'autonomie. Ils produisent des outils de prévention et d'animation qui servent dans leurs organismes et ailleurs.

Ils réunissent des personnes pour un projet de cuisines collectives, qui devient une occasion d'éducation populaire, c'est-à-dire d'une prise de conscience de ses conditions de vie et la volonté de les améliorer. Ils offrent des camps de vacances, axés sur la nature et la vie de groupe, qui leur permettent de faire vivre aux jeunes les valeurs suivantes : l'accueil, le respect, la fraternité, la solidarité et l'engagement, tout en constituant un moment de répit pour les parents.

Chaque organisme a des structures démocratiques qui permettent la présence concrète et influente des jeunes et des représentants de la communauté, favorisant ainsi la place des jeunes dans notre société, le plein respect de leur droit de cité.

Recommandations pour une politique en itinérance :

D'abord **reconnaître l'ensemble de l'apport social offert par les OCAJ**. Cela doit se faire autant au niveau d'un financement adéquat qu'à la reconnaissance de pratiques communautaires autonomes et alternatives pour les jeunes. **À titre d'exemple**, favoriser la reconnaissance des OCAJ dans la prochaine **Stratégie jeunesse** prévue pour avril 2009. Cette reconnaissance favoriserait davantage la possibilité de mettre en place des mesures adéquates et préventive de l'itinérance chez les jeunes. Bien entendu, il en irait de même pour les subventions gouvernementales données aux organismes communautaires pour le financement de base de leur organisme et de leur mission globale.

Permettre aux jeunes d'avoir **accès à l'éducation**, et ce, sans se restreindre au mode institutionnel. À titre d'exemple, il faut favoriser des types d'écoles plus alternatives telles les **écoles de rue**. De même, il faut offrir davantage de soutien aux OCAJ qui offrent des pratiques d'insertion sur le marché du travail.

Favoriser la **place des jeunes dans les espaces publics** et ainsi leur donner un droit de cité sans crainte de judiciarisation de la part des instances policières. Il faut donc se doter d'outils légaux pour contrer le phénomène de judiciarisation dont de plus en plus de jeunes sont victimes.

Les jeunes ont de plus en plus de difficulté à se maintenir en **logement**. Outre les ennuis financiers qui en sont la cause, les raisons peuvent être multiples, comme, le manque d'habileté sociale pour gérer des conflits, faire un budget ou tout simplement avoir appris une hygiène de vie propre à la vie en logement.

Pour permettre la pleine accession des jeunes à la société, il leur faut **un revenu décent**. Il faut donc rehausser le revenu minimum, permettre l'accessibilité à davantage de mesures de soutien et surtout travailler à une meilleure distribution des richesses de notre société.

Au niveau de l'accès aux **soins de santé**, il faut renforcer la prévention et les mesures qui s'adressent aux familles et aux jeunes en difficulté tout en permettant à ceux-ci de pouvoir choisir des espaces plus alternatifs où les jeunes se sentent en confiance.

Le ROCAJQ ses membres souhaitent fortement une nette amélioration des **interventions réalisées par les services sociaux et la Protection à la jeunesse**. Bien que le ROCAJQ soit en constant dialogue avec l'ensemble des centres jeunesse, il demeure qu'encore beaucoup de jeunes sont mal adaptés à la réalité qui les attend lorsqu'ils se retrouvent hors de la prise en charge des services sociaux. Il faut donc permettre une meilleure concertation entre les différentes instances qui interviennent auprès de la jeunesse.

2. Mise en contexte de nos recommandations pour une politique en itinérance :

1. Précarité financière des organismes, plusieurs des organismes membres du ROCAJQ luttent encore et toujours pour leur survie et plusieurs autres ont dû fermer leurs portes au fil des ans faute de financement.

Ces groupes qui ont fermé leurs portes sont :

- Atelier des jeunes des Bois-Francs (Victoriaville)
- Café 18-30 (quartier Ahuntsic, Montréal)
- Collectif Action jeunes adultes (Lac St-Jean est)
- Rire-jeunesse (quartier Montréal-nord)

Les organismes membres du ROCAJQ doivent composer avec une situation financière précaire qui a de lourdes conséquences sur leur fonctionnement. Cette précarité s'illustre plus particulièrement par :

- La précarité des **emplois** ;
- Des **conditions salariales** insuffisantes ;
- Des tâches trop lourdes qui entraînent **l'épuisement du personnel** ;
- La **difficulté à bâtir des équipes stables** de travailleuses et de travailleurs ;
- Un **manque de ressources** pour actualiser l'ensemble des facettes de leur mission et permettre le ressourcement périodique ;
- La multiplication des opérations de **recherche de financement qui mobilisent le temps et l'énergie** des organismes au détriment de leur mission première ;
- Une **accessibilité réduite** pour la population.

Malgré ces situations de précarité, chacun des membres du ROCAJQ, de par ses multiples interventions de prévention, d'éducation, d'entraide et de référence participe activement à la prévention de l'itinérance chez les jeunes. Malheureusement, peu de reconnaissance de la part des bailleurs de fonds est rattaché à nos multiples interventions, ce qui participe aussi à notre précarité compte tenu des multiples besoins des jeunes en difficulté.

Nous recommandons donc dans le cadre d'une politique en itinérance que tous les paliers gouvernementaux hausse le soutien financier accordé à la mission globale des OCAJ en octroyant des enveloppes suffisantes et récurrentes afin de favoriser leur consolidation et leur développement tout en respectant leur autonomie. Ceux-ci participeront ainsi à une meilleure prévention des problématiques que vivent les jeunes du Québec.

2. En ce qui concerne la Protection de la jeunesse et la prise en charge des jeunes par les services sociaux, le ROCAJQ a organisé un colloque en 2005 sous le thème *Ouvrir une brèche à la parole des jeunes : Le difficile dialogue avec les services de protection de la jeunesse*. Cette initiative du ROCAJQ et de ses membres est née d'une observation grandissante et problématique, celle d'accueillir de plus en plus de jeunes qui sont issus des Centres jeunesse dans les ressources communautaires en hébergement et dans des milieux de vie. Plusieurs raisons expliquent ce phénomène qui, malgré l'ouverture de dialogues avec les Centres jeunesse, ne se résorbe pas pour le moment. Ainsi encore trop de jeunes font des fugues des lieux où ils sont pris en charge et d'autres, à 18 ans, se retrouvent à la rue faute de soutien post-hébergement et faute d'avoir appris suffisamment d'habileté sociales nécessaires à l'exercice de la citoyenneté.

Nous recommandons donc dans le cadre d'une politique en itinérance de :

Favoriser la participation active des institutions en protection de l'enfance et des différents acteurs communautaires et policiers à un tel projet dans un esprit de concertation et de partage d'expertise. Il nous apparaît important de faire valoir **l'importance de structures et de lieux de concertation et d'échange** où les différentes représentations d'un travail auprès des jeunes pourraient se confronter et s'enrichir. La possibilité de mettre en place une fonction du type de celle que propose le **Protecteur des enfants** dans le système français, bonifiée d'une collégialité entre l'institutionnel et le communautaire en terme de représentativité, nous semble intéressante à considérer. Permettre à chacun, groupes ou individus, de pouvoir saisir une instance concernant les dérives possibles ou les erreurs d'une institution ou d'un organisme oeuvrant en Protection de l'enfance est un outil formidable d'amélioration des pratiques.

Favoriser la mise en place de **projets d'intervention alternatifs** qui permettent de maintenir un lien avec des jeunes en situation de rupture.

Nos organismes se demandent où se situe notre responsabilité de protection lorsque l'enfant échappe aussi à cet environnement restrictif? Pouvons-nous uniquement nous réfugier derrière une stratégie systématisée d'exécution d'une ordonnance d'hébergement lorsque cette dernière est, de toute évidence, ponctuellement inadaptée pour le jeune? Comment se fait-il que l'intégration systématique des données et des connaissances sur la rue, la fugue et les enjeux de développement de ces jeunes ne trouvent pas encore place dans la loi?

Même si nous restons persuadés que l'objectif ultime, en protection de l'enfance, est d'œuvrer pour que le jeune en rupture renoue avec un milieu adéquat pour son développement et sa sécurité, il n'en reste pas moins qu'il est important de reconnaître qu'il faut parfois prendre du temps et s'accorder des espaces de négociation pour le bien de sa construction identitaire.

Il nous semble qu'il est grand temps de se confronter à la réalité de la fugue, d'accepter l'ouverture d'un grand chantier pour faire évoluer nos pratiques. Nous sommes parfaitement conscients de la difficulté d'asseoir un travail alternatif, dans une perspective en réduction des méfaits, en adéquation avec une prise en charge en protection de l'enfance. Ce travail soulève des questions de société difficiles à aborder. La confrontation entre la déontologie de nos pratiques et les questions d'éthique peu évidentes à concilier, celle du judiciaire et des impératifs d'une action sociale de proximité (« dans la rue » lorsque l'enfant s'y trouve), s'avère pourtant essentielle. Cela demande de réfléchir aux questions de confidentialité, de l'évaluation des prises de risque et quoi encore. Malgré tout cela, il nous apparaît urgent de réaliser ce travail de fond.

Un autre aspect important concerne la question de la **préparation des jeunes pris en charge pour assumer la rupture avec l'institution à leur majorité** (plus large et souple que ce qui existe déjà). La plupart des jeunes auprès desquels nous travaillons se retrouvent relativement démunis à la fin de leur prise en charge, et les initiatives de préparation et de suivi demeurent, selon nous, insuffisantes pour équiper les jeunes et soutenir cette étape importante. Nous suggérons que la loi encadre de façon plus rigoureuse, en étant plus spécifique, les responsabilités des acteurs en protection de l'enfance concernant les habiletés à développer chez l'enfant ainsi que les mesures qui s'y rattachent en termes de

programmation et d'encadrement. L'intégration d'un processus de négociation avec l'enfant, en relation avec la sphère du social (dans une dynamique externalisée à l'institution) nous semble incontournable.

À ce titre, dans le contexte d'une réelle prise de responsabilité envers les jeunes les plus en danger (ceux qui se sont inscrits dans un parcours, à long terme, en aller-retour avec la rue), il nous semble qu'il serait intéressant de pouvoir imaginer l'élaboration d'**une prise en charge « jeunes majeurs » volontaires, adaptée aux besoins des individus, âgés de 18 à 21 ans**. Ce type de prise en charge existe dans certaines législations en protection de l'enfance. Par exemple, l'aide sociale à l'enfance en France offre cette possibilité. Certaines mesures en Ontario prévoient un soutien financier jusqu'à 21 ans pour des jeunes pris en charge en protection à long terme qui s'autonomisent dans la collectivité.

De nombreux mineurs fuguent et se retrouvent sur la rue. Les alternatives de survie qu'ils rencontrent les isolent et augmentent, plus souvent qu'autrement, leur désaffiliation ou compromettent leur autonomie future. Nous avons la responsabilité de rejoindre ces jeunes, là où ils se trouvent, et de s'assurer qu'ils puissent être en contact (même sporadiquement) avec des personnes et des lieux structurants et sécuritaires. Travailler en concertation et en complémentarité avec une approche de proximité, communautaire, en réduction des méfaits, c'est s'assurer de se donner des outils pour ne pas perdre le contact avec eux. Nous devons réagir et tirer des conclusions pratiques sur le phénomène de la fugue, en termes d'aménagement à la source (dans les structures institutionnelles ou parapubliques) autant que dans un maillage avec les ressources qui tentent de rejoindre ces jeunes pendant leur fugue.

3. En ce qui concerne la fragilité des jeunes familles, un meilleur soutien doit être donné, et ce, sous plusieurs aspects. Bien qu'il ne s'agisse pas de l'ensemble des jeunes, une partie importante de ceux-ci ont un vécu des situations difficiles dans leur propre famille.

Ils ont souvent subi les impacts d'un climat familial marqué à des degrés divers par l'instabilité et le manque de continuité dans les soins, la négligence et la violence physique, psychologique ou sexuelle. Fréquemment laissés à eux-mêmes pour combler leurs propres besoins, ils se sont retrouvés en état de survie à plusieurs moments au cours de leur enfance.

La décision de garder l'enfant va entraîner, à plus ou moins longue échéance, un réajustement incontournable des représentations de soi chez plusieurs des jeunes que nous rencontrons. De manière consciente ou inconsciente, leur désir de combler leurs propres besoins de base va émerger au moment même où ils seront appelés à répondre aux besoins de leur enfant. Car, non seulement ce passage les amène-t-il à réorganiser leurs habitudes de vie pour faire face à leurs nouvelles responsabilités, il les confronte aussi à leur passé traumatique. Ces jeunes vont exprimer le désir de ne pas faire revivre à leur enfant ce qu'ils ont subi dans leur propre enfance, tout en se retrouvant à nouveau en état de survie. N'ayant pas eu le temps d'évaluer et de remettre en question les schémas appris, ils sont très à risque d'emprunter les réflexes hérités de leurs propres parents.

Lorsque ces mêmes jeunes deviennent parents, ils sont rapidement confrontés aux limites que leur imposent leurs conditions de vie difficiles et à la pression sociale. Sans soutien, ils sont souvent à risque, malgré leurs efforts et leur bonne volonté, de répéter les erreurs reprochées à leur milieu d'origine et de saboter leurs tentatives de réparation.

Il faut donc au niveau des jeunes familles, renforcer le soutien, l'aide financière et les programmes sociaux qui répondent à leurs nombreux besoins, et ce, dans le respect des forces et des faiblesses de chacun des jeunes parents. De même, en lien avec les services de la Protection de la Jeunesse, il faut prévoir des mesures d'action auprès des jeunes parents en situation de grande précarité avec les services sociaux, particulièrement lorsqu'il y a des situations d'urgence sociale.

Au niveau du revenu des jeunes en difficulté et des jeunes familles, l'augmentation du revenu menant à la possibilité de combler ses besoins de base relèvent d'une urgence sociale. Sans revenu adéquat, il est extrêmement difficile d'assumer ceux-ci. Coûts extravagants des logements au secteur privé, hausse régulière des coûts de l'alimentation et des factures d'électricité et de téléphone entraînent rapidement une équation de chute à la rue pour les jeunes qui se retrouvent sans soutien.

Nous recommandons donc dans le cadre d'une politique en itinérance :

De rendre accessible **davantage de logements sociaux** accompagnés de soutien communautaire aux jeunes et jeunes familles.

Articuler **une véritable politique générale de l'emploi**, en dehors de l'économie sociale, avec des dispositions favorisant les jeunes et les premiers emplois. Lorsque cela est possible, c'est en travaillant dans la communauté que l'on évite le plus la stigmatisation et les effets pervers de l'action sociale. Des programmations spécifiques doivent être mises en place pour des jeunes en situation de grande précarité et de rupture puisqu'ils ne peuvent actuellement, la plupart du temps, intégrer les mesures qui existent déjà et qui s'adressent à des jeunes qui ne présentent pas de problèmes d'adaptation.

Augmenter l'aide financière aux jeunes familles afin de réduire l'urgence sociale et les coûts à long terme que celle-ci entraîne sur les générations futures.

4. En ce qui concerne l'accès à l'Éducation, l'on considère très peu un ou une jeune qui souhaite effectuer un retour à l'École et qui a connu plusieurs difficultés d'adaptation au cours de sa vie. Du côté de l'aide sociale, la reprise des études de niveau secondaire demeure une « non disponibilité à l'emploi » ou ne correspond pas à la nomenclature des démarches susceptibles de bénéficier d'un soutien financier supplémentaire. Or, le passage dans des écoles adaptées et la fidélisation des jeunes à leurs programmes d'études sont des facteurs majeurs à leur réussite future dans la vie sociale. C'est en « perdant » du temps avec ces jeunes pour recomposer avec des enjeux psychosociaux fondamentaux que nous nous donnons les moyens de permettre la stabilisation d'une situation d'errance et de souffrance.

Nous recommandons donc dans le cadre d'une politique en itinérance :

Un meilleur soutien financier pour les jeunes qui souhaitent reprendre leurs études.

Une reconnaissance accrue des écoles plus alternatives telles les Écoles de la rue qui sont souvent mieux adaptées aux forces et faiblesses de l'élève. Et par le fait même, élargir les programmes de reconnaissance des connaissances acquises dans les milieux plus alternatifs et communautaires.

Pour les jeunes, qui souhaitent se réinsérer dans le milieu du travail, plusieurs mesures existent dans le milieu communautaire. Celles-ci ont souvent l'avantage d'être plus flexibles et adaptées aux jeunes qui ont connu plusieurs moments de ruptures sociales. Ces jeunes ont pourtant besoin d'être accompagnés dans un retour progressif qui peut prendre plus de temps. Malheureusement, il existe peu ou pas de programmes d'insertion en emploi qui vont en ce sens.

Nous recommandons donc dans le cadre d'une politique en itinérance :

De soutenir des programmes d'insertion sur de longues périodes afin de favoriser un retour progressif et respectueux de chacun à l'emploi. Il faut par le fait même améliorer la flexibilité des programmes d'insertion à l'emploi.

De reconnaître davantage les milieux communautaires comme lieu d'insertion au travail d'offrir à ces organismes les moyens financiers nécessaires à la mise en place de tel lieu.

Conclusion

L'ensemble des préoccupations nommées dans ce document, comme l'ensemble des recommandations faites dans le cadre d'une politique en itinérance ne sont certes pas exhaustives. Nous aurions pu aller au-delà et faire un tour complet des problématiques entourant le vécu de notre jeunesse québécoise et de leurs nombreux besoins.

Accompagner les jeunes en difficulté et pour éviter l'ancrage à la rue, c'est leur offrir un soutien qui leur permette à la fois d'identifier clairement le sens de leurs actes, de chercher des solutions alternatives et de faire des choix éclairés. C'est donc leur offrir des espaces de réflexions, des moyens de se découvrir un potentiel qu'ils ne pensent pas toujours avoir, et des adultes en mesure de les accompagner dans la recherche de solutions constructives pour eux.

C'est pourquoi une politique en itinérance doit apporter son **soutien aux organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec** qui développent des projets adaptés aux besoins des jeunes qu'ils accompagnent et qui participent ainsi à la prévention de l'itinérance chez ceux-ci. Pour ce faire, la reconnaissance d'un financement adéquat est incontournable.

Nous espérons que notre mémoire saura vous inspirer dans vos travaux futurs sur la question de l'itinérance au Québec. De même, vous pourrez compter sur notre collaboration afin de mettre en place des mesures concrètes dans le cadre d'une politique en itinérance pour le Québec.

Nous vous remercions tous, mesdames et messieurs, de l'attention que vous avez porté à notre présentation.

Le ROCAJQ et ses membres.

Annexe 1

Documents ayant servi à la rédaction de ce document :

Des pratiques terrain qui suivent l'évolution des jeunes de la naissance à l'âge adulte : Proposition de contribution des organismes membres du ROCAJQ à la Stratégie jeunesse 2009 du Gouvernement du Québec. ROCAJQ, 2008.

Recommandations de l'organisme Le Bon Dieu dans la rue pour les consultations particulières et les auditions publiques relatives au phénomène de l'itinérance au Québec. Le Bon Dieu dans la rue, 2008.

Avis présenté dans le cadre des consultations menées par la Commission des Affaires Sociales sur le phénomène de l'itinérance au Québec. En Marge 12-17, 2008.

Mémoire sur la réalité de l'itinérance et les jeunes Lavallois présenté à la Commission des Affaires Sociales. Travail de rue de l'île de Laval (TRIL), 2008.

Pour une politique en itinérance : Plateforme de revendications du Réseau Solidarité Itinérance du Québec. RSIQ, 2006.

Le phénomène de l'itinérance au Québec. Document de consultation. Assemblée Nationale du Québec, 2008.

Annexe 2

BUREAU DE CONSULTATION JEUNESSE

CP 97554, 4061 Wellington, Verdun, H4G 3M6

POUR UNE POLITIQUE EN ITINÉRANCE

**Mémoire présenté dans le cadre de la
Commission parlementaire sur l'itinérance**

Table des matières

Présentation de l'organisme	3
Politique en itinérance : encadrement juridique.....	4
Facteurs déclencheurs ou de fragilisation conduisant à l'itinérance et expériences d'interventions réduisant les risques	8
Recommandations pour une politique en itinérance	11
Conclusion	13

Présentation du BCJ

Le Bureau de Consultation Jeunesse (BCJ) est un organisme supra-régional d'action communautaire autonome oeuvrant auprès des jeunes de 14 à 25 ans, depuis 1970. Il compte plusieurs points de services sur l'ensemble du territoire du Montréal Métropolitain (Montréal, Laval, Longueuil). Le BCJ s'intéresse à la marginalité et aux conditions sociales des jeunes. Il privilégie l'approche globale, c'est-à-dire l'ensemble de la réalité de la personne. Son mandat principal est de supporter les jeunes dans leur cheminement vers une plus grande autonomie, dans la recherche de solution pour l'amélioration de leurs conditions de vie. Le BCJ, entre autre, s'adresse au groupe d'âge d'entrée en itinérance le plus élevé chez les femmes (35% avant 18 ans et 28%, 18-25 ans)².

En 2007, l'organisme a rejoint, 9023 jeunes par l'intermédiaire de ces divers champs d'activités. Voici, une brève description des volets de travail du BCJ :

- Volet consultation : référence, accompagnement, suivis psychosocial et défense de droits;
- Volet jeunes mères et volet jeunes pères : groupes d'entraide;
- Volet travail de milieu : intervenant-e-s présents dans 7 milieux scolaires (écoles de rattrapage et centre d'éducation aux adultes) et HLM;
- Volet vie associative : implication des jeunes dans les structures et comités de travail de l'organisme. Les axes mobilisateurs sont droits des jeunes, jeunes femmes, racisme et communication;
- Volet hébergement : 54 places d'appartements supervisés (suivis psychosocial) dont 5 appartements jeunes mères;

² Rapport de recherche qualitative : La spirale de l'itinérance au féminin, RAIQ et RGF03, 2008

Politique en itinérance : Encadrement juridique

Voici un rappel de l'encadrement juridique au niveau des droits sociaux et économiques qu'une politique en itinérance ne pourrait que favoriser.

À l'échelle internationale, la *Déclaration universelle des droits de l'homme*³ (DUDH) représente l'instrument de base des droits de la personne aujourd'hui accepté par tous les États. Dès 1948, la DUDH affirmait à son article 25.1 que « toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien être et ceux de sa famille notamment pour l'alimentation, l'habillement, *le logement*, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires » [nos italiques].

Dans le *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*⁴ (PIDESC), les États ont élaboré sur le droit à un niveau de vie suffisant et se sont engagés à la réalisation de ce droit, ce qui inclut le droit à un logement suffisant :

Article 11

1. Les États parties au présent Pacte reconnaissent le droit de toute personne à *un niveau de vie suffisant* pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture, un vêtement et *un logement suffisant*, ainsi qu'à une amélioration constante de ses conditions d'existence. Les États parties prendront des mesures appropriées pour *assurer la réalisation de ce droit* et ils reconnaissent à cet effet l'importance essentielle d'une coopération internationale librement consentie [nos italiques].

Le PIDESC reconnaît donc non seulement le droit à un logement suffisant mais de plus impose aussi une obligation aux États de prendre des mesures concrètes pour protéger ces droits. Le PIDESC, adopté en 1966, est entré en vigueur en 1976 et possède aujourd'hui une force obligatoire pour 151 États, dont le Canada.

Il est à noter que le gouvernement du Québec s'est dit lié par la *Convention relative aux droits de l'enfant*⁵ (CDE) qui exige que les États signataires prennent les mesures appropriées pour lutter à l'interne contre les maladies et la malnutrition, et ce particulièrement dans le cadre de la fourniture d'aliments nutritifs et d'eau potable.

Ratifiée par 191 États, la CDE représente la toile de fond quant à la responsabilité de l'État de garantir que les parents et les répondants d'enfants aient la capacité d'offrir un logement suffisant. Selon l'article 27 (1) de la CDE, les États signataires doivent reconnaître « le droit de tout enfant à un niveau de vie suffisant pour permettre son développement physique, mental, spirituel, moral et social » en offrant une assistance matérielle notamment en ce qui concerne le logement :

Article 27

³ Déclaration universelle des droits de l'homme, (10 décembre 1948) UN doc. A/811

⁴ Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, Ass. Gén. Résolution. 2200A (XXI) adoptée : 16 décembre 1966 ; entrée en vigueur : 3 janvier 1976.

⁵ Convention relative aux droits de l'enfant, Ass. Gén. Résolution 44/25 adoptée : 20 novembre 1989 ; entrée en vigueur : 2 septembre 1990.

3. Les États parties adoptent les mesures appropriées, compte tenu des conditions nationales et dans la mesure de leurs moyens, pour aider les parents et autres personnes ayant la charge de l'enfant à mettre en œuvre ce droit et offrent, en cas de besoin, une assistance matérielle et des programmes d'appui, notamment en ce qui concerne l'alimentation, le vêtement et le logement [nos italiques].

À l'échelle fédérale, malgré le fait que la Cour suprême du Canada ait interprété la Charte canadienne comme protégeant les droits économiques, sociaux et culturels, cette protection demeure toujours inachevée : les recours sont lents, coûteux et difficiles à mettre en application. Dans bien des cas, ils s'avèrent complètement inaccessibles.

La plupart des pays incorporent les traités internationaux ou régionaux dans leur droit national. Dans ces pays, les traités comme le PIDESC peuvent alors être invoqués directement devant les tribunaux nationaux pour exiger la mise en œuvre du droit à l'alimentation⁶. Notons que ce n'est pas le cas au Canada. Cependant, le Canada, en tant qu'État partie au PIDESC, a l'obligation d'incorporer le droit à un logement suffisant dans sa législation nationale.

Le Canada s'est fait critiquer par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels pour son interprétation restrictive de ses obligations découlant du PIDESC, notamment par son refus d'adopter des lois spécifiques reconnaissant les droits économiques, sociaux et culturels⁷. En l'absence de telles lois-cadres, il y a confusion au niveau provincial et territorial par rapport aux obligations qui ressortent du PIDESC.

À l'échelle provinciale, la *Charte des droits et libertés de la personne du Québec*⁸ représente l'unique législation qui, à travers le pays, a intégré les droits économiques et sociaux. La Charte y consacre un chapitre entier⁹ et l'essence même de la Charte s'inscrit dans le respect de la dignité humaine :

Considérant que le respect de la dignité de l'être humain et la reconnaissance des droits et libertés dont il est titulaire constituent le fondement de la justice et de la paix.¹⁰

Nous sommes d'avis que le besoin de se loger est inhérent à cette dignité, et son respect implique la possibilité pour une personne de « satisfaire ses besoins fondamentaux, à commencer par la sécurité et le droit à l'intégrité physique, le besoin de se nourrir et se loger »¹¹, comme le soulignait le Président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, Pierre Marois.

⁶Le PIDESC fait partie du droit national dans au moins 77 pays (cf. FAO, *Reconnaissance du droit à l'alimentation à l'échelle nationale*, 2004. Document de la FAO : IGWG RTFG INF/2. <http://www.fao.org/DOCREP/MEETING/007/J0f74F.HTM>).

⁷Le Comité des droits économiques, sociaux et culturels, « Consideration of Reports Submitted by States Parties Under Articles 16 and 17 of the Covenant » (E/C.12/CAN/CO/4, E/C.12/CAN/CO/5), 22 May 2006, para. 11.

⁸Charte des droits et libertés de la personne, L.R.Q., c. C-12 [ci-après *Charte*].

⁹Chapitre IV de la partie I (articles 39 à 48 inclusivement).

¹⁰*Charte*, 3^e considérant.

¹¹Pierre Marois, président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, « La pauvreté et l'exclusion : les plus importants problèmes de droits et libertés » Allocution devant Centraide Québec, 11 mai 2005.

Bien que la Charte reconnaisse les droits économiques et sociaux, « ils ne sont pas prépondérants comme le sont tous les autres » poursuit M. Marois et de plus, selon les tribunaux, il s'agit « [...] que des pétitions de principes »¹².

Dans l'optique de protéger l'intérêt des enfants, le *Code civil du Québec* (article 33)¹³ représente l'engagement explicite du Québec de respecter ses obligations qui découlent de la CDE :

Article 33:

Les décisions concernant l'enfant doivent être prises dans son intérêt et dans le respect de ses droits.

Sont pris en considération, outre les besoins moraux, intellectuels, affectifs et physiques de l'enfant, son âge, sa santé, son caractère, son milieu familial et les autres aspects de sa situation.

En 2002, le Québec a promulgué la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, dite *Loi 112*. La *Loi 112* a permis de mettre à l'agenda politique la notion de filet social et économique, et de mettre en lumière toute l'importance que revêt la dignité de l'individu. L'article 9 indique d'ailleurs les actions qui doivent être menées afin de renforcer le filet dont, en particulier :

Article 9 (5°)

[...] favoriser l'accès à un logement décent à un prix abordable par des mesures d'aide au logement ou par le développement du logement social, de même que par le renforcement du soutien communautaire aux personnes plus démunies socialement, dont les sans-abri.

La *Loi 112* est néanmoins critiquée pour son approche paternaliste car elle caractérise les démunis comme des bénéficiaires de programmes sociaux plutôt que des sujets de droit :

À l'article 9(1), la *Loi 112* parle de l'importance de « *rehausser le revenu accordé aux personnes et aux familles en situation de pauvreté, [...] pour couvrir leurs besoins essentiels* »... Mais, à faire reposer les programmes d'aide sur la notion de « *besoins essentiels* » plutôt que sur les droits, on risque de limiter les droits des pauvres au seul droit de subsistance avec pour effet « *des risques de nivellement vers le bas* » de ces droits ou son travestissement en « *droit égal à la subsistance* ».¹⁴

De plus, les institutions de suivi prévues par la *Loi 112*, comme la mise en place d'un comité consultatif et d'un observatoire sur la pauvreté, n'existent toujours pas. Ce sont donc les organismes de la société civile, comme le nôtre, qui relèvent le défi de protéger le droit à un logement suffisant au Québec.

¹² *Ibid.*

¹³ Code civil du Québec L.Q. 1991, c.64.

¹⁴ M. Jézéquel, La loi contre la pauvreté : une avancée ou un recul ? Le Journal du Barreau du Québec, Volume 37, no 13, septembre 2005 ; en ligne

<<http://www.barreau.qc.ca/journal/frameset.asp?article=/journal/vol37/no13/pauvrete.html>>.

Charte montréalaise des droits de la personne :

ARTICLE 18 | Engagements

Aux fins de favoriser la jouissance par les citoyennes et les citoyens de leurs droits économiques et sociaux, la Ville de Montréal s'engage à :

- a) prendre des mesures adéquates afin que les logements soient conformes aux normes de salubrité lorsque la santé et la sécurité sont mises en cause et offrir des mesures de relogement lorsque l'évacuation ou la fermeture d'un bâtiment ou d'un logement est rendue nécessaire ;
- b) prendre des mesures adéquates, avec l'appui de ses partenaires, pour que soit fourni aux personnes itinérantes, dans la mesure où elles en expriment le besoin et dès qu'elles le font, un gîte provisoire et sécuritaire ;
- c) considérer, dans la mise en œuvre des mesures relatives au logement, les besoins des populations vulnérables, notamment ceux des personnes et des familles à faible revenu et à revenu modeste ;
- d) maintenir, avec l'appui de ses partenaires gouvernementaux, des mesures d'aide aux populations vulnérables favorisant l'accès à un logement convenable et abordable ;
- e) favoriser la prise en charge de leur milieu par les citoyennes et les citoyens en vue de contrer la pauvreté et l'exclusion sociale ;

Facteurs déclencheurs ou de fragilisation amenant à l'itinérance et expériences d'interventions réduisant les risques d'itinérance

Nous retrouvons 4 grands facteurs déclencheurs qui mènent à l'itinérance qui sont : ceux liés à une problématique spécifique qui entraînent une escalade (abus de substances et détresse psychologique, maladie mentale, gang et abus de substance, jeu pathologique); ceux associés à des rapports sociaux de sexe exacerbés, dont la violence faite aux femmes; ceux révélateurs de la construction d'une culture d'errance; ceux liés à l'appauvrissement¹⁵;

Attardons-nous à ce dernier facteur déclencheur qui est celui lié à l'appauvrissement.

Pour plusieurs jeunes, la recherche d'un logement peut se révéler un véritable tour de force. Faibles revenus, préjugés face aux jeunes, absences de références et d'histoire de crédit sont autant d'éléments qui peuvent bloquer leur accès à un logement décent. Pour certains jeunes, à cette difficulté d'accessibilité s'ajoute celle de l'apprentissage des responsabilités et des conditions nécessaires à la vie en logement.

C'est dans ce contexte que, depuis 1985, le Bureau de consultation jeunesse (BCJ) offre des appartements supervisés à des jeunes âgés entre 17 et 22 ans dont l'intégrité physique, psychologique ou sociale est menacée. Il s'agit pour la plupart de jeunes sous la protection de la jeunesse qui doivent trouver un lieu où habiter avant leur 18 ans; de jeunes provenant de la rue (mis à la porte par leur parent, sans domicile fixe, etc.); de jeunes qui terminent leur séjour dans un hébergement de courte durée ou de jeunes dont la situation familiale est problématique.

¹⁵ Rapport de recherche qualitative : La spirale de l'itinérance au féminin, RAIQ et RGF03, 2008

Les séjours en appartements supervisés permettent une réelle démarche de réinsertion sociale pour ces jeunes grâce à un hébergement à moindre coût ainsi qu'un accompagnement soutenu via un suivi psychosocial. La durée du séjour est fixée à un an, parfois plus, dans le but de permettre au jeune d'enclencher un réel projet de vie, d'éviter de se retrouver ou de retourner à la rue, de se construire un réseau social, de développer une plus grande autonomie et de vivre une expérience significative de participation citoyenne et de travail collectif.

Le BCJ offre 54 appartements supervisés dont 100% des jeunes réalise un plan d'intervention avec un intervenant-e qualifié-e. Plus de 80% des jeunes terminent leur plan d'intervention avec des acquis à divers niveaux (gestion de vie en logement, habiletés parentales, connaissances des droits, création de liens sociaux, implication dans la communauté, etc) diminuant ainsi les facteurs de risques à l'itinérance.

De ces 54 appartements dont nous disposons, 22 sont situés dans la Petite-Patrie dans un immeuble de la Ville qui compte 140 logements, communautaires et privés, et géré par la Société d'Habitation Populaire de l'Est de Montréal (SHAPEM). Bien entendu, ceci nécessite la présence des ressources humaines (3 intervenant-e-s à temps plein) afin d'assurer une présence constante sur les lieux et les suivis psychosocial.

L'intervenant-e, qui assume des tâches de gestion et de résolution de conflits, essentielles au bon fonctionnement, est aussi en charge des activités de mobilisation de groupe. Ces activités visent la participation citoyenne des jeunes, particulièrement dans l'élaboration de solutions collectives à la problématique de l'accès au logement, puisque cette lutte s'alimente de leur propre réalité et de leur préoccupation commune à trouver un logement décent et abordable. La mobilisation est en fait au cœur des actions et des démarches du BCJ, qui travaille de concert avec les jeunes pour en faire de réels acteurs de changement social.

Malgré les nombreux efforts du BCJ et partenaires associés pour l'acquisition d'un financement récurrent; après 3 ans de demandes de subventions et de financement non-récurrent, notre objectif d'avoir une stabilité financière pour répondre aux besoins des jeunes en matière d'appartements supervisés n'a pas été atteint. Sans la perspective d'un financement récurrent, le BCJ se retrouve aujourd'hui dans l'incapacité financière de poursuivre son implication aux appartements supervisés de la Petite-Patrie. Malgré les besoins criants des jeunes en logement et la ferme volonté du BCJ d'y répondre, l'organisme doit maintenant se départir progressivement des appartements supervisés dans la Petite-Patrie, faute de ressources.

RECOMMANDATIONS DU BUREAU DE CONSULTATION JEUNESSE

❖ Prévenir l'entrée dans l'itinérance

Offrir un meilleur soutien à la famille avant l'intervention de la DPJ;
Mettre à contribution les personnes qui ont vécu une situation d'itinérance pour sensibiliser les jeunes et participer à la conception des programmes.

❖ Avoir un revenu décent pouvant subvenir aux besoins essentiels

Atteindre l'équité salariale;
Faciliter conciliation famille-étude-survie financière;
Rehausser le salaire minimum afin de permettre de répondre aux besoins essentiels;
Permettre une meilleure distribution de la richesse.

❖ Multiplier le nombre d'appartements supervisés, avec support communautaire et augmenter de façon majeure le nombre de ressources transitionnelles

Nous considérons inadmissible qu'un jeune se retrouve à la rue le jour de ses 18 ans, après un placement en centre jeunesse ou en famille d'accueil. Il en va de même pour les jeunes qui sortent d'un séjour en thérapie ou en établissement de détention provincial. Le gouvernement se doit de financer impérativement un grand nombre de ressources transitionnelles afin de faciliter la réinsertion sociale de ces jeunes. Si la situation persiste ainsi, la réinsertion sociale de ces jeunes se fera via le monde de la rue. Ils feront donc connaissance avec la marginalité, la précarité, l'itinérance et la petite criminalité. Est-ce cela que l'on envisage pour la jeunesse québécoise?

❖ Faciliter l'accès au logement abordable et augmenter le nombre de logements sociaux

Déjà en 2001, plus de 65 000 ménages montréalais consacraient plus de 80% de leurs revenus pour se loger¹⁶. Cette situation s'est détériorée depuis. En effet, les loyers ont connu une augmentation d'environ 25%¹⁷ alors que les revenus d'emploi n'ont pas suivi la même progression. De plus, depuis 2001, les prestations d'aide de dernier recours n'ont augmenté que de 7% à 15%. Il est aisé de constater que de plus en plus de ménages montréalais consacrent la grande majorité de leurs revenus simplement afin de défrayer les coûts afférents au logement. Cette situation est absolument intolérable puisque afin de boucler leurs fins de mois, ils doivent couper dans les dépenses nécessaires à leurs besoins essentielles (exemple : épicerie). Il leur est donc impossible de réaliser des économies, quelles qu'elles soient. Au moindre pépin ou imprévu, ces ménages sont à risques de vivre des épisodes d'itinérance. Cet état de fait est encore plus présent chez les jeunes. Certains sont encore aux études alors que d'autres tentent d'effectuer un retour vers la scolarisation afin d'améliorer leurs perspectives d'avenir. De plus, nombreux sont ceux qui se font refuser un logement parce qu'ils n'ont pas d'historique de crédit. Comment pourrait-il en être autrement alors qu'ils n'en sont qu'à leurs premiers pas dans la vie.

¹⁶ Recensement de 2001, Dossier noir du FRAPRU, janvier 2004, p. 4.

¹⁷ Communiqué de presse du RCLALQ, 28 janvier 2008

❖ Soutenir la recherche de logement et le maintien en logement

Avoir les ressources nécessaires pour les organismes communautaires afin qu'ils puissent soutenir la recherche de logement qui est une activité particulièrement stressante dans le contexte socio-économique actuel et avoir les ressources nécessaires pour faire de l'éducation à la vie en logement.

❖ Défendre les droits en matière de logement.

Le maintien en logement passe également par la connaissance de ses droits en matière de logement et malheureusement selon notre expérience très peu de jeunes ont les connaissances nécessaires en cette matière.

❖ Faciliter l'accès à l'aide de dernier recours pour les jeunes.

Selon notre expérience, trop souvent, les jeunes se font dire par les agents du ministère de la solidarité sociale que les prestations qui leur seront versées à titre d'aide de dernier recours seront réclamées à leurs parents. Ceci décourage de nombreux jeunes à solliciter une aide à laquelle tous les citoyens dans le besoin ont droit par crainte de voir leurs parents se faire poursuivre en justice à cause de la précarité de leur situation. Les jeunes connaissent mal leurs droits, ils sont mal outillés pour les faire valoir et sont fréquemment confrontés aux préjugés véhiculés à leur endroit.

Les problèmes d'accès à l'aide de dernier recours sont multipliés lorsqu'il s'agit de jeunes immigrants. En effet, certains sont parrainés et n'ont pas accès à l'aide sociale, même lorsque leurs parrains ne peuvent clairement plus subvenir à leurs besoins. En conséquence, nous recommandons que les mesures d'accès soient assouplies pour les jeunes immigrants aux prises avec une telle situation et que les agents soient sensibilisés à cette réalité.

❖ Harmoniser les politiques émanant des différents ministères.

Il est déplorable d'observer le gouvernement du Québec tenter de rejoindre les populations vulnérables en instaurant des programmes spéciaux à leur intention, via son Ministère de la Santé et des Services Sociaux (MSSS). Alors qu'un autre de ses Ministère, celui de la Sécurité Publique, par

son application discriminatoire¹⁸ de la réglementation municipale en vigueur à Montréal, intimide et disperse ces mêmes populations. L'effet constaté par l'ensemble des organismes qui interviennent auprès des personnes marginalisées est très préoccupant. Non seulement sont-elles plus isolées et difficiles à rejoindre, car victimes de pression policière dès qu'elles se retrouvent dans l'espace public, mais elles sont de plus en plus méfiantes vis-à-vis des intervenants-es, ce qui aggrave le phénomène de désaffiliation. De plus, cette surjudiciarisation, qui afflige les personnes les plus démunies, a un double effet très pervers. Premièrement, à force de recevoir des billets d'infraction pour s'être trouvé dans l'espace public, les personnes marginalisées se tournent vers l'espace privé afin d'obtenir un peu de répit. Les citoyens dits "ordinaires" se retrouvent donc avec des intrus sur leurs terrains, dans leurs cages d'escalier, etc. Deuxièmement, tous ces billets d'infraction réglementaire s'accumulent et finissent par constituer une montagne de dettes. Pour les personnes qualifiées "d'irrécupérables", ceci ne constitue pas un énorme handicap puisqu'ils ne régleront jamais leurs constats d'infraction. Par contre, qu'en est-il de ceux qui, à force de travail acharné et de détermination, se seront ménagés un quotidien plus agréable, une vie meilleure? À partir du moment où ils seront stabilisés dans un rythme de vie moins marginal, ils devront conclure des ententes de paiements à la Cour Municipale. Leurs revenus, déjà inférieurs à la moyenne, seront encore amputés. Malgré leur stabilisation récente, leur situation restera précaire et ils seront toujours à risque de revivre des épisodes d'itinérance. Cet état de fait est incroyablement stressant et ne peut qu'avoir des effets malsains, tant au niveau psychique que physique.

❖ Maintenir les organismes qui viennent en aide aux personnes à risques d'itinérance et itinérantes

Les ressources communautaires sont sous-financés et leur financement précaire ne permet pas de répondre aux besoins. Permettre un financement qui offrira une stabilité dans les ressources humaines et un renforcement de la présence des intervenant-e-s.

CONCLUSION

Le Bureau de consultation jeunesse (BCJ) considère qu'il est primordial qu'une politique en itinérance voit le jour afin de contribuer à améliorer la situation de la population en général et particulièrement pour nos jeunes dont certains seront nos dirigeants de demain.

¹⁸ Judiciarisation et criminalisation des populations itinérantes à Montréal, Rapport de recherche pour le secrétariat national des sans-abri, Bellot Céline et al, octobre 2005.

Annexe 3



EN MARGE 12-17

AVIS PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS MENÉES PAR LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES SUR LE PHÉNOMÈNE DE L'ITINÉRANCE AU QUÉBEC

Bonjour à tous

Je profite de cette belle accalmie pour prendre le temps de vous remercier pour tout ce que vous avez fait pour mon fils et moi. Vous avez été comme un phare, au beau milieu d'une grande tempête. Merci d'avoir accueilli mon fils et de l'avoir accompagné dans ses nombreuses démarches. C'est chez-vous qu'il appris à se responsabiliser face à ses choix et qu'il a réussi à franchir la difficile ligne d'arrivée de ses 18 ans.

Au cours de la période qu'il a passée chez vous je l'ai vu se transformer. Récemment il me disait: « Tu sais quand je suis arrivé à En Marge j'avais 12 ans dans ma tête...et maintenant j'ai 18 ans» Merci de l'avoir soutenu dans ses moments sombres et de lui avoir offert de l'espoir. Grâce à vous, il s'est accroché. Merci d'avoir pris le relais lorsque j'étais au bout du rouleau. Merci de m'avoir écoutée et rassurée. Je sais que ça n'a pas été toujours facile ! Merci d'avoir fait ce qu'il fallait. Merci à toutes celles qui m'ont écoutée patiemment et qui m'ont guidée, vous avez su me transmettre de l'espoir lorsque je pensais qu'il n'y en avait plus. Merci de ne pas m'avoir jugée. Je n'oublierais jamais tout ce que vous avez fait pour nous. Merci du fond du cœur ! Chapeau! Continuez votre excellent travail.

Une mère reconnaissante

Septembre 2008

En Marge 12-17 œuvre auprès des jeunes sans abri ou à risque de le devenir depuis plus de 16 ans. Notre organisme est une maison d'hébergement jeunesse ouverte 24h sur 24, 7 jours sur 7 qui offre un accueil, de l'hébergement et un accompagnement personnalisé à des jeunes âgés entre 12 et 17 ans.

Les jeunes fréquentent l'organisme sur une base volontaire. Cette base volontaire permet au jeune de déterminer à quel rythme il souhaitera établir un lien avec les intervenants. Nous avons avant tout l'objectif de maintenir le jeune acteur de son processus de réflexion et de démarches afin qu'il puisse découvrir une alternative à la rue

En Marge 12-17 est un milieu de vie où l'on développe un lien d'appartenance, de confiance. On se veut être un temps d'arrêt, un tremplin pour les jeunes ayant un passage dans la rue.

En Marge 12-17 prône dans son intervention l'approche globale. Chaque jeune possède un parcours unique et c'est en lui permettant de mieux comprendre sa situation et d'identifier ses forces et ses difficultés qu'il pourra en arriver à actualiser son potentiel.

En Marge 12-17 accueille les jeunes qui se retrouvent temporairement dans la rue :

- Ils sont en fugue de leur milieu de vie (famille, lieu de placement) Quelques-uns d'entre eux sont des fugueurs répétitifs.
- Certains sont mis à la porte de leur domicile familial.
- Ils font parfois l'objet de négligence parentale ou sont plus ou moins abandonnés et aucun avis de disparition n'est alors émis.
- Certains jeunes se voient refuser l'accès à d'autres ressources d'hébergement car leur situation est trop instable.
- D'autres ont adopté le mode de vie de la rue de façon plus permanente et s'organisent en marge de la société.

Notre expérience nous permet d'affirmer que c'est en apportant non seulement un soutien aux jeunes mais aussi à leurs familles que l'on peut prévenir l'ancrage des jeunes dans la rue et donc l'itinérance. Nous avons donc développé un volet de soutien aux parents pour qu'ils puissent être soutenus et outillés afin d'accompagner leur jeune vers des solutions qui ne les conduisent pas à l'itinérance.

Nous constatons aussi que nombre de jeunes et de familles ont eu recours à des services d'aide avant de faire appel à En Marge 12-17. Former aux réalités de la fugue et de la rue, les professionnels que jeunes et parents sont amenés à rencontrer, est selon nous un autre moyen de prévenir l'ancrage des jeunes dans la rue. Nous avons donc développé un volet formation pour les intervenants qui travaillent avec des adolescents et/ou des parents d'adolescent.

Nous participons également à différents lieux de concertation au niveau local, régional et provincial : la Table de concertation itinérance du centre-ville de Montréal, la Table de concertation Jeunesse de Ville-Marie, la Table des travailleurs de rue du centre-ville, le Réseau d'Aide aux Personnes Seules et Itinérantes de Montréal, le Regroupement des Organismes Communautaires Autonomes Jeunesse du Québec, l'Association des Travailleurs de Rue du Québec, et le Regroupement des Auberges du cœur du Québec.

En vertu de l'expertise que nous avons développée au contact quotidien et continu avec ces jeunes, nous considérons que nous pouvons apporter une contribution féconde aux travaux menés par la Commission des affaires sociales du gouvernement du Québec pour mieux connaître et combattre le phénomène de l'itinérance.

À ce titre, nous partageons ici une partie de l'expertise théorique développée au fil des ans qui se fonde non seulement sur notre expérience mais aussi sur une recherche menée auprès des fugueurs¹⁹ C'est sur cette compréhension du phénomène de la fugue à l'adolescence que se basent nos interventions.

La fugue répétitive, porte d'entrée vers l'ancrage à la rue et l'itinérance des jeunes

Une première fugue, comme toute crise, peut se résoudre positivement et devenir un élément constructif pour le jeune et sa famille. En effet, l'acte de fugue est un moyen pour le jeune de trouver une solution à une difficulté, un moyen de répondre à ses besoins ou encore un moyen d'attirer l'attention des adultes qui l'entourent. La fugue est un moyen ultime qui mobilise les adultes autour du jeune. Comprendre le sens de la fugue permet d'aider le jeune à trouver d'autres moyens de régler son problème ou de répondre à ses besoins. Il faut donc accompagner le jeune à identifier clairement et nommer les motifs de son acte pour pouvoir l'accompagner dans la recherche de solutions alternatives. Dans nombre de situations, la première fugue trouvera une solution positive et ne sera pas suivie d'autres fugues.

Cependant, dans certains cas, l'absence de solutions alternatives, des réponses insatisfaisantes lors du retour ou encore l'absence de prise en compte de la première fugue vont conduire certains jeunes à devenir des fugueurs répétitifs. C'est dans la répétition que naît le risque d'ancrage dans la rue et donc d'itinérance car les jeunes vont développer au fil de leurs passages dans la rue des stratégies de survie de plus en plus à risque, des comportements qui les marginalisent. Plus les fugues se répètent, plus la rupture avec le milieu d'origine dure longtemps, plus il y a de risque qu'elle devienne définitive. Cette rupture consommée, le jeune ne verra bien souvent plus de raison de trouver des alternatives à l'ancrage dans la rue et risque alors de se retrouver en situation d'itinérance.

Sur la base de cette approche théorique, nous faisons les recommandations suivantes quant à la prévention de l'itinérance des jeunes :

1. La prévention de l'itinérance passe par un accompagnement approprié et multiple des jeunes qui se retrouvent temporairement dans la rue

Accompagner les jeunes pour éviter la fugue répétitive, c'est leur offrir un soutien qui leur permette à la fois d'identifier clairement le sens de leurs actes (y compris celui de la fugue), de chercher des solutions alternatives et de faire des choix éclairés. C'est donc leur offrir des espaces de réflexions, des

¹⁹ Étude descriptive du processus de répétition de la fugue chez les adolescents de 12 à 17 ans hébergés en centre jeunesse en vertu de la Loi sur la protection de la jeunesse, Annie dion et Philippe Lesenne, pour en Marge 12-17 sous le parrainage de les Centres jeunesse – Habitat Soleil, mars 1997

moyens de se découvrir un potentiel qu'ils ne pensent pas toujours avoir, et des adultes en mesure de les accompagner dans la recherche de solutions constructives pour eux.

C'est pourquoi une politique en itinérance doit apporter son soutien aux organismes communautaires qui développent des projets adaptés aux besoins des jeunes qu'ils accompagnent. Au-delà de l'hébergement et de l'accompagnement personnalisé, des projets comme Vit'r'art, Cirque du monde, les cuisines collectives offrent aux jeunes, à travers des activités artistiques, formatrices ou quotidiennes, des moyens concrets de développer leurs habiletés personnelles et sociales et leur donnent l'envie et les outils d'une insertion sociale.

Les services publics doivent pouvoir adapter leur façon de faire pour accueillir et desservir ces jeunes afin de réduire leur exclusion sociale.

À ce titre, nous avons mené deux expériences de partenariat avec des services publics qui illustrent cette volonté des services publics.

En premier lieu, nous avons été sollicités par le Centre Jeunesse de Montréal-Institut Universitaire pour co-écrire un guide « Le phénomène de la fugue, guide d'accompagnement et d'intervention », dont l'objectif est de donner aux professionnels du Centre Jeunesse de Montréal-Institut Universitaire des outils de compréhension et d'intervention pour que le retour de fugue ne devienne pas un facteur de risque de la répétition de la fugue.

En second lieu, outre notre participation à l'élaboration du guide « Revenir pour rester » destiné aux parents de fugueurs, nous menons depuis 2000 diverses expériences de partenariat avec le Service de police de la ville de Montréal pour offrir aux parents, qui font un avis de fugue, des séances d'information pour qu'ils puissent comprendre le geste de leur enfant et avoir les outils nécessaires pour intervenir et accompagner leur jeune vers des solutions adaptées à leur famille.

Ces expériences sont le fruit d'une volonté commune d'éviter l'ancrage dans la rue des jeunes et de créer des outils d'intervention innovants. Une politique en itinérance doit permettre que de telles initiatives voient le jour et durent.

2. L'accompagnement de jeunes doit comprendre un soutien aux parents de ces jeunes

La fugue répétitive et l'ancrage de la rue peuvent conduire à la rupture des liens familiaux, dans la mesure où les familles, seules aux prises avec ces réalités et ces comportements angoissants n'ont pas toujours les ressources et moyens appropriés pour y faire face. Nombre de parents qui étaient impliqués dans la vie de leur enfant, ont fini par renoncer à bout de ressource, d'énergie et de moyens et parfois aussi pour se protéger ou protéger le reste de la famille des comportements à risque que leur enfant a adopté lors de son passage dans la rue. La fugue et la rue font vivre aux parents culpabilité et perte de confiance dans leurs habiletés parentales.

D'un point de vue sociologique, la fugue de l'adolescent est un phénomène intimement lié à la dynamique familiale. Les difficultés au niveau de la communication, la présence de conflits émotionnels ainsi que des difficultés au niveau de la supervision parentale sont des facteurs qui apparaissent déterminants dans l'explication de la fugue. De plus, il existe des facteurs qui sont propres aux jeunes eux-mêmes, comme le déficit à l'autorité, le besoin d'autonomie etc.

La famille est le premier agent de socialisation.²⁰ En effet, la famille est la structure fondamentale qui permet au jeune d'espérer et de croire en ses capacités. À l'adolescence, où ils vivent des angoisses importantes face à l'avenir, les jeunes essaient de se détacher de leur famille. Or, ils en ont fondamentalement besoin. Tout adolescent vit ce processus de détachement face à sa famille. Les jeunes qui fréquentent la rue le vivent de façon plus radicale.

À En Marge, nous considérons les parents comme des partenaires essentiels à l'intervention auprès du jeune. Les parents sont des agents de changement importants pour leur enfant et au cours du processus de changement, ils sont eux-mêmes invités à changer²¹. Ils sont les personnes les plus à même d'accompagner leur jeune vers des solutions alternatives.

Le travail avec les parents des jeunes fugueurs ou de la rue permet de recréer un pont entre le jeune et ses parents. De plus, le travail avec les parents permet de trouver des pistes de solution afin de régler la situation. Ce travail permet de trouver des alternatives à la fugue et à la rue donc de prévenir l'itinérance des jeunes.

Pour toutes ces raisons, offrir du soutien et des outils aux parents est un moyen de prévenir l'itinérance. Une politique en itinérance doit soutenir et développer ce type de projet, pour que toutes les familles du Québec puissent trouver leur solution familiale à la crise provoquée par la fugue.

3. La prévention de l'itinérance chez les jeunes passe par la formation aux réalités de la fugue et de la rue des professionnels qui accompagnent adolescents et parents

La majorité des jeunes et de leurs familles qui fréquentent notre ressource ont rencontré un ou plusieurs professionnels avant d'utiliser notre organisme. Souvent, ils ont un bon lien avec ces professionnels. Parfois ils ont été déçus des interventions qui leur ont été offertes, non à cause de la compétence des intervenants mais parce que la particularité de la fugue et de la rue nécessite d'une part, une compréhension de ce phénomène, du vécu des jeunes et des parents et d'autre part, des interventions spécifiques parmi les quelles par exemple la médiation pour négocier un retour de fugue.

C'est pourquoi nous offrons depuis plusieurs années des formations aux professionnels de tous milieux qui travaillent avec des adolescents et /ou les parents d'adolescents. Les évaluations et sondages remplis par ces professionnels démontrent que la connaissance de ces phénomènes particuliers de la fugue et de la rue ont permis une adaptation de leurs pratiques.

Que ce soit à l'école, au CLSC ou à la maison de jeunes, adolescents et familles tissent des liens avec des professionnels qui, les connaissant avant la crise, sont les mieux à même de les accompagner pendant et après une fugue car ils disposent non seulement du lien nécessaire à toute intervention mais aussi une connaissance du jeune et/ou de la famille qui permettra de l'accompagner vers une solution satisfaisante pour tous.

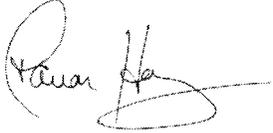
Une politique en itinérance doit permettre de soutenir et développer la formation des professionnels en lien avec des adolescents et des parents d'adolescent à travers toute la province.

²⁰ voir à ce propos Lord et Messier 1985 et Le Blanc (1988)

²¹ Gendreau, 1993

À travers ses participations à différents regroupements, En Marge 12-17 souhaite participer à l'élaboration d'une politique qui tiendra compte à la fois de la particularité de l'itinérance chez les jeunes et des besoins spécifiques des adolescents et de leurs familles.

rédigé par Anne Boutin
pour En Marge 12-17



Manon Harvey, Directrice
1278 rue St-Christophe,
Montréal, Québec
H2L 3W6
(514) 849-7738
info@enmarge1217.ca
Site Internet : <http://enmarge1217.ca>

Annexe 4

DANS LA RUE

Organisme au service des jeunes sans-abri • An organization serving youth on the street

Montréal, le 2 septembre 2008.

Objet : Recommandations de l'organisme Le Bon Dieu dans la rue pour les consultations particulières et les auditions publiques relatives au phénomène de l'itinérance au Québec.

Mesdames, messieurs,

Nous avons élaboré, au cours des dernières années, une pratique adaptée pour rejoindre des jeunes en grande difficulté dont le parcours est parsemé d'impasses et de blocages qui perturbent ou mettent en péril leur développement ainsi que leur inscription dans la société. Des jeunes et des familles qui se sont retrouvés isolés, à la rue, à risque d'itinérance ou de rupture sociale, et pour lesquels la précarité, le risque, le danger, la stigmatisation et la désespérance sont le pain quotidien.

Les ramifications multiples de notre travail d'intervention, soit une hospitalité basée sur un accueil humanitaire, un travail de terrain appelé aussi « de première ligne », un travail clinique et de consultation (soins de santé physique et psychologique), un travail d'éducation (école alternative, soutien pédagogique adapté), la mise sur pied de projets d'insertion à l'emploi et d'activités récréatives, artistiques, sportives ou d'exploration (séjours de rupture, voyages, etc.) nous a permis d'évaluer la condition et les besoins des jeunes et des familles rencontrées. Ce travail de proximité nous a aussi amenés à parfaire nos connaissances des phénomènes de marginalisation, d'itinérance, de désadaptation et de stigmatisation, auxquels se joignent d'autres phénomènes tels que la prostitution, la délinquance, la pauvreté, pour ne nommer que ceux-là.

Par le soutien et l'accompagnement de jeunes et de familles en grande difficulté au quotidien et sur de longues périodes, ainsi que les contacts et communications avec leurs familles, combinés au travail de collaboration avec des partenaires des réseaux communautaires et institutionnels, nous avons pris la mesure des forces, faiblesses et limites de nos différentes organisations.

Aussi, à la lumière de l'expérience cumulée et des connaissances acquises, inspirés d'expériences à l'étranger et des défis posés au développement du jeune dans nos sociétés contemporaines, nous sommes heureux de collaborer à la réflexion à laquelle nous convie la Commission Parlementaire sur l'itinérance en vous transmettant nos observations, pistes de

réflexion et recommandations. Conscients que les enjeux sont multiples et complexes de par la nature des phénomènes impliqués, nous espérons que nous pourrions, avec vous et les autres organismes consultés, rendre opérationnelles dans un avenir rapproché les pistes qui seront retenues, dans l'intérêt des jeunes et des familles en détresse et afin que les intervenants qui leur tendent la main puissent bénéficier des conditions qui leur permettront de conserver espoir. Car à moins de considérer cette partie de la population comme négligeable, nous pensons qu'il en va de notre responsabilité éthique d'améliorer et d'élaborer des pratiques adaptées.

Ainsi, à la suite de la réception d'une invitation de la Commission des Affaires Sociales relativement au phénomène de l'itinérance, et dans le cadre de la consultation publique qui s'y rapporte, nous souhaitons vous partager les réflexions suivantes :

Tout d'abord, l'organisme Le Bon Dieu dans la rue se joint aux différents membres du RAPSIM afin d'ajouter une voix pour appuyer l'importance de l'élaboration d'une véritable Politique en Itinérance. Il est effectivement d'une importance majeure que les différents ministères concernés puissent travailler ensemble sur les diverses thématiques proposées par ce regroupement.

Le droit au logement, la lutte générale à la pauvreté, la question de l'accessibilité effective aux services de santé et aux services sociaux pour toutes les populations, la viabilité financière des groupes d'action autant par le biais fédéral que provincial, la défense du droit de cité pour les personnes marginalisées et itinérantes, autant de points qui sont d'une tragique pertinence et pour lesquels on comprend difficilement pourquoi, dans un contexte de grande richesse, l'action semble si prudente et freinée.

Le père Emmett Johns, Pops, nous inspire encore en étant l'incarnation d'un geste simple et engagé : la constatation d'une souffrance, d'une injustice et d'un élan qui y fait face en se proposant de lancer une énergie, une action, une aide immédiate et concrète. La plupart des groupes d'action communautaire tendent la main aux personnes dans des situations délicates, une aide simple et souvent à l'abri des pièges bureaucratiques. Mais ces groupes ne fonctionnent pas tout seul et leurs membres ont besoin d'un soutien récurrent et accessible.

De nombreux facteurs peuvent expliquer les processus de désocialisation vécus par nos jeunes lorsqu'ils se retrouvent dans une situation de vie de rue. Certains concernent des histoires de vie qui précèdent l'entrée dans un processus d'itinérance, d'autres sont le fruit d'un enchaînement de ruptures et de l'accumulation de facteurs psychosociaux qui précipitent un certain nombre de « cercles vicieux » et de « pièges » que nous tentons de parer au jour le jour.

Sans pouvoir faire une liste exhaustive de tous les éléments importants d'une telle problématique, nous nous contenterons d'en nommer les éléments significatifs en terme de manquements structurels dans des programmations spécifiques pour ces jeunes, tout en vous donnant des informations sur les différentes stratégies que nous tentons d'adopter pour contrer le phénomène au jour le jour avec les moyens qui sont à notre portée.

A. Les jeunes en rupture et la question de l'accessibilité à l'éducation :

Le Bon Dieu dans la rue est engagé depuis maintenant plus de dix ans dans la question de l'éducation. Nous offrons la possibilité aux jeunes qui le souhaitent de renouer avec l'école grâce à un partenariat avec le Centre de ressources éducatives et pédagogiques (CREP) de la Commission scolaire de Montréal. Parallèlement à cette école, nous offrons des possibilités de soutien à une démarche d'études grâce au fonds d'aide à la scolarité, accordé par le Canadien national et l'Université du Québec à Montréal. Pour notre Fondateur, l'école représente un des leviers principaux d'émancipation et de lutte contre la pauvreté.

Cependant, de nombreux jeunes se retrouvent dans des situations financières impossibles lorsqu'on leur refuse la possibilité d'une majoration de l'aide sociale ou du soutien d'emploi Québec alors qu'ils souhaitent retourner sur les bancs d'école.

Auparavant, notre école bénéficiait d'une habilitation avec Emploi Québec qui permettait de systématiser la possibilité d'un octroi mensuel de 120\$ aux jeunes inscrits à temps plein. Cette possibilité n'est plus systématique et nous nous retrouvons souvent face à des refus de soutien lorsque la démarche d'éducation concerne un retour au niveau secondaire. De plus, le soutien ne peut se prolonger au-delà d'une période de trois ans, ce qui compromet la viabilité à long terme du projet, compte tenu que les situations vécues par ces jeunes nécessitent le plus souvent des processus de résolution se prolongeant au delà de cinq années.

Nos institutions ne considèrent pas à sa juste valeur les enjeux d'un retour dans un projet d'études pour un jeune ayant vécu de nombreuses situations de rupture. Du côté de l'aide sociale, la reprise des études de niveau secondaire demeure une « non disponibilité à l'emploi » ou ne correspond pas à la nomenclature des démarches susceptibles de bénéficier d'un soutien financier supplémentaire. Or, le passage dans des écoles adaptées et la fidélisation des jeunes à leurs programmes d'études sont des facteurs majeurs à leur réussite future dans la vie sociale. C'est en « perdant » du temps avec ces jeunes pour recomposer avec des enjeux psychosociaux fondamentaux que nous nous donnons les moyens de permettre la stabilisation d'une situation d'errance et de souffrance.

Nous recommandons donc :

- De favoriser et de soutenir financièrement tous les jeunes en rupture qui souhaitent reprendre l'école, qu'il s'agisse d'une reprise en alphabétisation ou des études secondaires.
- De soutenir les programmes communautaires d'éducation pour les jeunes de la rue qui existent au Québec et de reconnaître concrètement leurs programmations à titre de démarche active de réinsertion sociale et professionnelle pour des périodes de plus de cinq ans.

- D'offrir des bourses d'études spécifiques (et continues, du secondaire à l'université) pour tous les jeunes qui ont bénéficié d'une prise en charge importante en protection de l'enfance et ce, même s'ils en font la demande durant les années qui suivent la fin de la prise en charge (bien souvent il faudra attendre quelques années, entre 20 et 25 ans, pour que le jeune commence à se préoccuper de son éducation).

B. Les jeunes en rupture et la question de l'emploi :

Notre organisme œuvre aussi à proposer des espaces de structuration autour de la thématique de l'emploi. Compte tenu des situations dans lesquelles se retrouvent bon nombre de nos jeunes, il nous importe d'être en mesure d'offrir une programmation progressive qui puisse tenir compte des différents enjeux vécus dans la rue ainsi que des différents niveaux d'autonomie auxquels ils se retrouvent.

Afin de pouvoir proposer une démarche de réinsertion socioprofessionnelle, nous disposons de maigres outils qui nous permettent de pouvoir salarier des jeunes.

D'une part, les *mesures d'insertions* qui permettent d'offrir des programmes de travail d'une durée de 20 heures et qui se traduisent par une majoration de 120\$ de l'aide sociale.

D'autre part, les *subventions salariales* qui permettent de proposer des programmations sur la base de 35 heures par semaine et pour lesquels l'organisme employeur est indemnisé à la hauteur du salaire minimum.

Notre propos auprès de la commission parlementaire sera de faire valoir les points suivants :

- Des programmations en insertion par le biais des mesures d'insertion sont disponibles jusqu'à ce jour. La durée de 20 heures est intéressante pour des jeunes en début de reprise d'emploi. Cependant, la bonification proposée n'est pas suffisante (notre organisme administre de façon autonome un système alternatif de bonification progressif complémentaire) et elle n'est pas gratifiante ou suffisamment incitative pour amener une bonne fidélisation des jeunes.
- Il nous apparaît problématique qu'avec le financement des mesures d'insertion socioprofessionnelle on ne prenne pas en considération les frais liés à la mise en place des programmations et à leur suivie (aménagement des plateaux de travail, frais inhérents à la planification et à la réalisation des activités d'emploi et des ateliers destinés aux jeunes, salaires des différents intervenants qui interagissent continuellement avec les jeunes).
- Concernant les subventions salariales, ces dernières sont distribuées au compte goutte et leur traitement ne diffère pas de celui du secteur privé. Nous bénéficions normalement de la possibilité d'en administrer deux par année. Pour en avoir deux autres supplémentaires, l'organisme doit en débattre sur la base de critères d'admissibilité nébuleux. De plus, nous sommes dans l'obligation d'assumer une bonification à notre charge sous risque d'être refusé. Or, il nous semble que la mission d'un organisme communautaire qui accueille un jeune engagé dans une démarche de réinsertion socioprofessionnelle diffère radicalement de l'utilisation qui pourrait être

faite d'une subvention salariale administrée dans le secteur privé. Si le secteur privé bénéficie probablement d'une subvention directe sur ses frais de main-d'œuvre (les candidats choisis pour les postes seront déjà en capacité de performance), l'organisme communautaire assume une responsabilité sociale (et les coûts inhérents) d'un projet d'intervention qui sera, dans les premières années, vecteur d'un investissement financier important. Or, cette responsabilité sociale n'est pas supportée à sa juste valeur ni par la collectivité ou par l'état.

- Les parcours de réinsertion socioprofessionnelle pour nos jeunes sont de longue durée. Or, les structures d'emploi proposées à nos jeunes restent uniquement basées sur du court terme. Un jeune qui a déjà participé à une mesure peut se voir refuser une continuité qui lui coupe toute possibilité de progression. La durée des programmes est de six mois, et malgré une possibilité de reconduction ou de passage d'une mesure à une autre, notre possibilité d'encadrement reste très insuffisante.
- Nous utilisons les mesures d'insertion et les subventions salariales de telle sorte qu'elles nous offrent la possibilité de travailler sur un continuum de services propice à la construction d'une nouvelle identité et à l'émergence de nouvelles capacités chez le jeune. Cependant, ces deux mesures ne nous offrent pas un continuum suffisamment large au regard des réalités de terrain que nous rencontrons. C'est pour cette raison que notre organisme a mis en place, sur un modèle déjà utilisé ailleurs, des modalités d'emploi à la journée et à très faible exigence, en aval de notre dispositif, avec l'activation d'un réseau d'employeurs potentiels en amont. Évidemment, notre propos consiste à faire remarquer que toutes les initiatives qui sortent des balises prescrites par les programmes gouvernementaux restent à la charge complète des organismes.
- Enfin, la question de l'emploi est probablement l'un des clous sur lequel notre société se doit de taper le plus fort afin de pouvoir faire face d'une façon structurellement efficace à la question de la pauvreté. Or, les alternatives proposées aux jeunes en général, et surtout pour les jeunes les plus en souffrance, demeurent très timides, voir obsolètes, au regard des défis auxquels il faut faire face. Proposer une véritable politique sur la question de l'emploi reste un des seuls véritables moyens de lutter efficacement contre la pauvreté.

Nous vous soumettons donc les propositions suivantes :

- Articuler une véritable politique générale de l'emploi, en dehors de l'économie sociale, avec des dispositions favorisant les jeunes et les premiers emplois. Lorsque cela est possible, c'est en travaillant dans la communauté que l'on évite le plus la stigmatisation et les effets pervers de l'action sociale. Des programmations spécifiques doivent être mise en place pour des jeunes en situation de grande précarité et de rupture puisqu'ils ne peuvent actuellement, la plupart du temps, intégrer les mesures qui existent déjà et qui s'adressent à des jeunes qui ne présentent pas de problèmes d'adaptation.
- Un soutien structurel plus prononcé des structures d'économie sociale et de réinsertion socioprofessionnelle qui se traduira par une considération des coûts de mise en place et de programmation des programmes sociaux (salaires des intervenants et frais de fonctionnement).

- Des actions de bonification et un rallongement substantiel des mesures déjà existantes afin d'être en mesure de soutenir efficacement les parcours des jeunes sur des périodes de un à cinq ans. Il faut s'inscrire dans la durée!
- Nous recommandons aussi de rendre disponibles des mesures d'emploi pour des jeunes qui ne peuvent ou ne veulent pas se retrouver sous un statut de bénéficiaire de l'aide sociale. Un statut de véritable salarié nous semble toujours préférable à une bonification des allocations d'aide sociale.
- Ouvrir une large réflexion sur la question de la réinsertion socioprofessionnelle afin de mettre en place des programmations adaptées sur la base d'un véritable continuum de service. À ce titre, des programmations à bas seuil manquant à l'appel ainsi que des dispositifs de soutien en fin de parcours.
- Nous recommandons aussi la possibilité de renforcer les programmes d'éducation des différents acteurs d'intervention sociale (travailleurs sociaux, éducateurs spécialisés, etc.) afin d'être en mesure, ce qui est quasiment inexistant de nos jours, de proposer des contenus de formation de pointe sur les questions et phénomènes soulevés par l'action en réinsertion socioprofessionnelle.

C. Les jeunes en rupture et la question de la santé (physique et mentale) :

Nous savons que les sources de l'itinérance et les conséquences associées peuvent être multiples et ne sont pas simples à évaluer. Afin d'en saisir toutes les ramifications, c'est un phénomène qui mérite qu'on s'y attarde de manière globale, de prendre en compte les facteurs sociaux et culturels d'une époque donnée, tout en s'intéressant aux caractéristiques individuelles. De plus, les interrelations souvent observées avec le phénomène des drogues et les multiples impacts sur la santé physique, mentale et publique interpellent une réflexion critique.

Aussi, nous pensons que l'approche de ce phénomène doit sous-tendre un certain nombre de valeurs, lesquelles vont permettre à leur tour de contrer les préjugés associés à la méconnaissance du phénomène. Par ailleurs, la mise en place de contextes d'intervention adaptés devrait permettre de contrecarrer les caractéristiques de rupture et de désaffiliation inhérentes à l'itinérance, en d'autres mots, de rétablir du lien, de la cohérence, de la continuité et de la solidarité.

À la lumière de notre expérience, de nos connaissances et des écrits qui se sont multipliés au cours des dernières années, nous recommandons d'abord la prise en compte de valeurs et de dispositions qui permettent d'adapter l'accueil réservé à cette population et de constituer des services fonctionnels. Notre objectif premier : rétablir une hospitalité humanitaire dans nos structures d'accueil. Une telle qualité d'hospitalité s'appuie sur des principes et des valeurs qui demandent l'intégration d'attitudes et de compétences particulières.

Valeurs, dispositions (attitudes, habiletés, compétences)

- accueil humanitaire, ouverture d'esprit, empathie
- disponibilité, temps, continuité
- volonté de travailler en équipe, en solidarité avec le réseau, avec des partenaires
- souci de formation continue : acquérir des connaissances, réfléchir de manière critique à nos pratiques, échanges cliniques et recherche
- autocritique : questionner, planifier, réviser, remettre en question
- développer une éthique de responsabilité appuyée sur la reconnaissance des droits fondamentaux des personnes vulnérables
- prudence, révision dans l'approche et l'évaluation
- capacité d'évaluation des risques et les dangers : venir au secours de toute personne en danger de dégradation physique ou psychologique, entre autres risques

Observations

Il nous est souvent donné de constater que les jeunes en grande difficulté sont trop souvent captifs d'étiquettes diagnostiques qui influencent le développement de leur image d'eux-mêmes et orientent leur regard et celui des autres sur eux-mêmes.

D'une manière assez paradoxale, le regard posé sur ces mêmes jeunes communique, tantôt de la démission ou du dénigrement, tantôt de grandes attentes qui laissent peu de place à l'échec et au droit à l'erreur. Ces jeunes se voient très souvent confrontés à une image d'eux-mêmes qui vacille entre la déchéance et l'héroïsme.

Il nous est aussi donné d'observer régulièrement le manque de continuité ou de cohérence au niveau des services offerts à cette population. Celle-ci est souvent tenue responsable de ces manquements, sans que soient remis en cause le cadre d'intervention des institutions. Par ailleurs, nous observons que la constitution d'alliances ou d'une collaboration entre intervenants ou partenaires qui partagent les mêmes valeurs permet souvent de résoudre les impasses et d'assurer une continuité dans les soins offerts.

Nous recommandons donc une réflexion sur une éthique de soins humanitaires afin de contrer les préjugés et fausses croyances ainsi que leur impact destructeur sur cette population, et favoriser ainsi l'articulation de passerelles et de points de jonction entre les divers services et institutions de soins. Concrètement, nous espérons la mise en place de contextes d'intervention adaptés dans lesquels seront formées et intégrées des équipes d'intervenants et professionnels dédiées à cette population.

- La mise en place de contextes d'intervention adaptés
 - prise en compte des interrelations entre les manifestations liées à des troubles de santé mentale en association avec la consommation de substances (comorbidité), dans un souci de compréhension globale du parcours de vie de la personne
 - prise en compte du réseau de la personne, aussi mince ou appauvri soit-il : éléments d'histoire de vie, des parcours familial et individuel
 - prise en compte concrète des caractéristiques de l'itinérance dans le plan d'intervention (AXE IV en psychiatrie): errance; difficulté de domiciliation; pauvreté extrême; impact de la consommation de psychotropes sur la motivation et le fonctionnement; réseau social et autres facteurs psychosociaux
 - favoriser les collaborations et les échanges entre les divers intervenants (incluant les membres de la famille), sous la forme de consultations, d'échanges cliniques, d'échanges de services, de rencontres bilans, etc.
 - favoriser la mise en place de lieux de répit pour ces personnes, avec l'accès à des professionnels formés à l'écoute et à l'intervention de crise

- favoriser la réflexion sur la clinique en offrant des espaces de discussion et par la mise en place de recherches ralliant les divers champs d'études susceptibles d'apporter leur éclairage sur le phénomène de l'itinérance (psychologie et psychiatrie clinique et communautaire, intervention humanitaire, anthropologie, sociologie, éducation, autres)
- s'intéresser et réfléchir aux nouvelles formes de construction identitaire dans nos sociétés contemporaines, aux nouvelles formes de manifestations ou voies de transmission de la détresse des jeunes
- travailler à la constitution d'espaces pouvant favoriser la résilience des jeunes en très grande difficulté
- travailler à améliorer les programmes de formation dans nos institutions

Observations

Il nous est souvent donné d'observer que l'analyse ou l'écoute de l'histoire personnelle et familiale de ces personnes est souvent court-circuitée ou oblitérée sous prétexte de manque de temps, ou par souci d'efficacité ou de rendement. Le réseau de ces personnes et leurs familles sont immédiatement ou très vite oubliés, voire discrédités ou disqualifiés; s'ensuit une réduction de phénomènes complexes, la stigmatisation, la négligence au regard de la communication entre organismes ou institutions, et l'absence de filets de sécurité.

Il nous est souvent donné d'observer le manque de connaissance ou de formation, de même que la persistance de fausses croyances et de préjugés au regard de ces phénomènes, même de la part d'intervenants ou de professionnels. Pourtant, la documentation passablement abondante sur cette réalité particulière justifierait la nécessité de former le personnel de ces mêmes organismes et institutions.

Les lieux d'écoute qui pourraient permettre d'accueillir des personnes en crise sous l'effet de psychotropes sont à peu près inexistantes actuellement selon nos connaissances. Nous constatons le manque criant de lieux de répit (accueil jour et nuit) pour permettre qu'une crise puisse être élaborée et orientée pour le bien de la personne au lieu d'être court-circuitée, ou « agie » sans filet de sécurité.

D. Les jeunes en rupture et la question de la toxicomanie :

La drogue est malheureusement un incontournable lorsque l'on s'adresse à la question de l'errance et de la rue. Les jeunes n'y coupent pas et ils en payent des frais très élevés. Dans notre pratique, nos équipes de travail composent chaque jour avec la nécessité de trouver des services adaptés aux jeunes. Même si de nombreuses choses seraient probablement à améliorer, le plus grand défi en « toxicomanie, jeunesse et rue » reste probablement le défi de l'accessibilité effective aux différents services sociaux et de santé. De nombreux mécanismes, que nous n'aurons pas le temps de décrire, gardent de nombreux jeunes loin d'une possibilité de soin. À ce titre, nous nous contenterons de vous faire les recommandations suivantes :

- Nous avons besoin d'un espace de répit/gestion des crises pour les jeunes qui ne souhaitent pas nécessairement arrêter de consommer mais qui formule le souhait de ralentir ou de prendre une pose. Un lieu sans injonction thérapeutique permettrait de

travailler dans une perspective de réduction des méfaits qui a fait ses preuves depuis plus de vingt ans dans notre organisme et ailleurs. Cet espace permettrait d'accompagner les jeunes qui ont une consommation trop élevée pour intégrer les programmes existants ou ceux qui ne présentent pas les « conditions d'un comportement accepté dans les institutions ». Cet espace devrait permettre :

1. De gérer des problèmes d'addiction à l'alcool et, éventuellement, de pouvoir proposer des sevrages sous supervision médicale.
 2. De proposer des « break » d'une consommation de cocaïne, même si il y a concomitance avec une consommation d'héroïne.
 3. De proposer des « break » de toute consommation de drogue avec la possibilité de continuer à prendre de la méthadone s'il y a déjà un suivi.
 4. De proposer les services à partir de 14 ans et d'accepter, sous certaines conditions (pas de mandat) de pouvoir dispenser des services pour des fugueurs qui n'ont pas accès aux services (comme par exemple un mineur en provenance d'une autre province).
 5. De pouvoir proposer des séjours de prise en charge avec une supervision adéquate pour les périodes plus difficiles lors des « break » ou des sevrages.
 6. De pouvoir offrir un service 24/24hrs afin de pouvoir aussi travailler les démarches connexes à la question de la toxicomanie (références, cartes d'identité, etc.).
 7. Pouvoir offrir un accueil inconditionnel qui permettrait d'accueillir autant de fois que nécessaire un jeune. Il s'agit de tenter de capitaliser sur toutes les occasions qui se présentent pour entrevoir, éventuellement, une vie sans drogue.
 8. De pouvoir offrir des séjours en Détox d'une période de moins de 10 jours (ressources existantes : cette durée est parfois trop longue pour nos jeunes).
- Nous avons dramatiquement besoin d'un centre de désintoxication qui serait en mesure de donner des services en anglais, l'idéal étant un service bilingue.
 - Nous avons besoin d'un centre de désintoxication et de thérapie qui serait en mesure d'accueillir les jeunes avec leurs animaux dans une atmosphère qui leur ressemble.
 - Nous avons un urgent besoin de pouvoir développer des propositions thérapeutiques alternatives (pas en milieu hospitalier) en ce qui concerne les addictions à l'alcool et certaines drogues de prescription qui peuvent être détournées de leurs usages premiers. Cela suppose la possibilité de bénéficier des services d'un médecin disponible dans le centre communautaire.
 - Nous avons besoin de services accessibles, si possible sans délai d'attente, pour que les jeunes puissent être référés directement des ressources communautaires qu'ils fréquentent à des ressources spécialisées.

E. Le soutien aux jeunes familles :

Devenir parent lorsqu'on est soi-même à peine sorti de la rue est une situation particulièrement périlleuse. La rue et l'errance nous confrontent à des problématiques extrêmement complexes et entrecroisées qui demandent de pouvoir mettre en place des interventions parfois très délicates avec une grande humanité. L'arrivée d'un enfant pose beaucoup d'enjeux (éthiques, psychologiques, économiques, sociaux, etc.) et vient parfois bouleverser beaucoup de choses.

Notre organisme a mis en place un service spécialisé auprès des jeunes parents marginalisés. Le Service à la famille effectue son travail depuis 1999. Préalablement habitués à un travail d'urgence auprès de jeunes en grande précarité, l'ouverture de notre centre de jour nous a propulsés dans un accompagnement à long terme pour bon nombre de jeunes. Parmi eux, certains sont devenus de jeunes parents. Dès lors, nous avons tenté de mettre en place une programmation visant à donner du soutien à ces jeunes (pour la plupart très mal équipés) qui doivent affronter les questions reliées au fait d'être parents. Depuis cinq ans, ce service a développé un savoir-faire particulièrement novateur qui, nous le pensons, offre un bon équilibre entre le suivi de jeunes parents très fragiles et les impératifs de protection en ce qui concerne les enfants.

Nous pensons que ces types d'interventions se distinguent pour plusieurs raisons :

- Tout d'abord, nous sommes à même de proposer un soutien inconditionnel et entier à une population qui ne sera pas pris en charge ou sera confrontée à une réelle difficulté d'accessibilité aux services dont elle aurait besoin.
- Notre approche non moralisante, humaine et basée sur une demande volontaire nous octroie des possibilités de suivi extraordinaire; nous ne représentons pas automatiquement une menace pour ces jeunes familles.
- Nous continuons de travailler à long terme avec les jeunes familles dans les bons comme dans les mauvais moments. Notre travail est résolument professionnel et, nous osons le croire, s'appuie sur des valeurs d'implication et de lutte dans une pédagogie du « faire avec et pour » qui nous octroie la confiance des jeunes pour lesquels nous œuvrons et qui sont les fondements de notre action. Ce professionnalisme, cette confiance des jeunes et notre position communautaire nous permet d'adresser des réponses adaptées et complètes (possibilités d'un travail réellement transdisciplinaire) aux problématiques vécues par les jeunes.
- Enfin, notre plus belle distinction est sans doute de rester souvent les derniers à croire que du meilleur est toujours possible et de pouvoir aider à ce que les rêves ne s'éteignent pas dans les périodes difficiles.

Le Service à la famille a été créé en 1999 pour venir en aide aux jeunes parents, ou futurs parents, qui fréquentent ou non la ressource et dont l'âge varie entre 16 et 30 ans. La plupart de ces parents ont peu ou pas de support social et familial. Souvent, le Service à la famille constitue leur seul contact avec un milieu soutenant. Devenir un parent est une grande étape pour tout le monde mais l'est encore plus si l'on vit sur la rue ou avec de grandes difficultés.

Le premier mandat du Service à la famille se veut préventif (prévention de la violence familiale et de la négligence) et éducatif. Le service a pour but d'encourager le parent à être bien et à prendre soin de lui-même afin qu'il puisse rendre la pareille à son ou ses enfant(s). Le mandat s'exerce principalement par le biais de rencontres et de visites à domicile sur une base volontaire.

Le service vise à :

- Favoriser l'expression des enjeux reliés au statut de jeunes parents;
- Prévenir la négligence et la violence familiale;
- Développer les habiletés parentales;
- Diminuer l'isolement;
- Développer l'autonomie;
- Amener la personne à utiliser son réseau familial et à développer un réseau social sain;
- Amener la personne à utiliser les ressources existantes de son quartier.

Par les services suivants :

- Visites à domicile;
- Rencontres au Centre de jour Chez Pops;
- Suivis psychosociaux individuels;
- Écoute téléphonique;
- Accompagnements;
- Donner des renseignements sur la grossesse, le développement de l'enfant, l'alimentation, la sexualité, etc.;
- Références;
- Soutien;
- Médiation;
- Répits;
- Gestion du budget;
- Activités et fêtes familiales.

Avec l'arrivée de jeunes enfants, nos jeunes familles sont confrontées à des questionnements majeurs concernant leurs propres enjeux de développement, de prise d'autonomie et de réorientation de leur vie. Dans ces processus, d'énormes tensions s'accumulent et la plupart des couples se déchirent. Pour la majorité, les jeunes mamans se retrouvent seules avec la responsabilité d'élever un ou des enfants dans un environnement difficile, sans moyens et bien souvent, sans avoir réussi à travailler leur propre sortie de l'adolescence, et sans avoir atteint un degré d'autonomie suffisant.

De nombreuses études nous démontrent l'importance des enjeux de développement chez les jeunes enfants avant six ans. Tous leurs rapports au monde futur seraient fortement influencés par ces premières années (rapport intérieur/extérieur, le rapport à l'espace, à l'autre, la gestion de la frustration, de l'attente, etc.). Dans ces conditions difficiles, nos jeunes mères sont démunies et la dure réalité de l'éducation les rattrape (se lever la nuit, les pleurs, l'obligation de trouver des moyens économiques, etc.). Leur isolement occasionne un stress énorme qui augmente considérablement le risque d'émergence de comportements ou d'actions problématiques au regard du développement de leur(s) enfant(s) (négligence, permissivité trop grande ou trop stricte - autorité exacerbée - violence, dialogue « comme à un grand »).

Le développement du Service à la famille permet au Bon Dieu dans la rue de se donner les moyens de mettre en œuvre, progressivement, une action de soutien, de prévention et de formation pour ces familles. Outre les actions précédemment décrites (visites en milieu familial, en milieu hospitalier, interventions, soutien et références), la programmation tente d'asseoir une équipe élargie spécialisée dans un travail de prévention par des séjours de rupture, de répit, de vacances. Il s'agit d'emmener des jeunes familles ciblées (avec ou sans leur(s) enfant(s)) dans des lieux appropriés afin qu'ils bénéficient d'une expérience relaxante, mais aussi propice à l'élaboration d'une stratégie d'intervention avec eux (par exemple, nous avons pu constater lors d'une sortie de ce type que les parents bénéficiaient de conseils très techniques : comment coucher un enfant difficile, comment faire la planification des repas équilibrés, comment trouver une alternative à la violence lorsque l'on est fatigué(e) et que le ton monte, etc.).

De plus, Dans la rue demeure promoteur d'un travail très novateur en ce sens que nous proposons, comme à notre habitude, un travail transdisciplinaire qui nous permet d'aborder de front des problématiques, des besoins très larges et spécifiques en même temps, qui demanderaient plusieurs rendez-vous dans une structure classique (où les parents ne se rendraient peut-être pas). Les jeunes familles peuvent s'adresser à une équipe qui peut aborder de front des problématiques jointes (toxicomanie, santé physique et mentale, aspects juridiques, etc.).

Cette équipe constitue un « repère » stable comme réponse à une désorganisation importante et elle bénéficie de la qualité d'une relation vécue de façon moins menaçante que celle proposée par une institution. La transdisciplinarité leur permet d'être en consultation avec différents professionnels (psychologue, infirmière, médecins, conseiller juridique, etc.) afin d'orienter avec le plus de qualité et d'expertise possibles leurs interventions. Certaines situations pouvant aussi mobiliser un autre professionnel pour une visite en milieu familial (ex. : une visite est proposée avec la psychologue du centre de jour). Cette stratégie, loin de se substituer aux services existants, permet au contraire, par la suite, de rendre possible des références et une utilisation des services disponibles dans la communauté par ces jeunes familles. En favorisant une parole sur la réalité vécue, en luttant contre les préjugés, en informant et accompagnant les parents, ce service permet de rompre l'isolement des jeunes familles les plus précarisées et démunies (psychologiquement, socialement et économiquement).

À ce titre, notons l'incroyable travail de partenariat entrepris par les intervenantes du Service à la famille dans le but de sensibiliser et d'outiller des ressources variées (services de périnatalité, organismes de logements spécialisés, répits, etc.). Ce travail de partenariat nous permet de favoriser l'accessibilité de ces jeunes à un certain nombre de dispositifs et renforce considérablement la possibilité, pour ces jeunes, de ne pas être exclus d'un dispositif par une méconnaissance des constantes de leur vécu.

Ces approches représentent une belle opportunité de renforcer un travail qui, soit dit en passant, est cité dans toutes les recommandations cliniques d'orientation de mesures de prévention. Le travail de proximité auprès des jeunes familles et la possibilité de s'adresser directement aux jeunes enfants afin de prévenir des dommages difficilement remédiables, constituent les modalités centrales d'une intervention à la source comme stratégie de prévention.

À ce titre, les différents répits offerts par le Service à la famille constituent un des axes majeurs d'une prévention de la violence familiale. Lorsque l'on considère les tensions et la fatigue inhérente aux soins demandés par un enfant et que l'on transpose ces exigences comme responsabilité, non partagés et sans soutien, à une mère (qui doit déjà faire face à de nombreux défis personnels et identitaires), le manque de possibilité de « souffler » est un facteur indéniable de « dérapage » et de découragement.

Mais il s'agit aussi de pouvoir renforcer le travail de « stabilisation » de ces jeunes parents qui sont en grande précarité, sortent de la « galère » suite à ce que l'on pourrait nommer l'effet Saint-Valentin (formation d'un couple et arrivée d'un enfant). La naissance d'un enfant semble effectivement parfois correspondre à un besoin d'accessibilité à un statut social. Lorsqu'on n'a pas de travail, pas de scolarité, pas de possibilité d'émancipation, la maternité donne l'accès à un statut de mère ainsi qu'à un relatif « intérêt » des personnes dans la société.

Nous pourrions parler longuement de chacun des enjeux relevés par ce service. Afin d'en donner une illustration plus prégnante, nous joignons ci-dessous des mises en situations condensées (qui sont posées dans nos entretiens de sélection pour ces postes) qui montrent bien la complexité des enjeux abordés par notre action.

Mises en situation :

- Une jeune femme vous annonce qu'elle est enceinte de cinq mois. Elle désire poursuivre sa grossesse. Par contre, vous savez qu'elle continue malgré tout à se prostituer et qu'elle utilise des drogues intraveineuses. Elle vous confie avoir de la difficulté à demander de l'aide car elle est méfiante et a surtout très peur que le DPJ lui retire son enfant. Comment réagissez-vous?
- C'est votre première visite à domicile chez une nouvelle famille. Vous observez que le bébé de sept mois est sur le divan sans surveillance. Que faites-vous?
- Vous visitez une maman et son enfant de deux ans avec des objectifs précis concernant l'alimentation. Dès le début de la rencontre, vous réalisez que la maman n'est pas sortie dehors avec son enfant depuis un mois. Que faites-vous?
- Vous travaillez le budget avec une maman depuis quelques mois et selon vous, celle-ci devrait avoir assez d'argent pour subvenir à ses besoins et ceux de son enfant. Le 4 du mois, elle vous appelle en panique. Elle dit ne plus avoir d'argent, de lait pour son bébé et celui-ci aurait la même couche depuis au moins 18 heures. Que faites-vous?
- Vous travaillez en collaboration avec la DPJ dans une famille. Lors d'une visite à domicile, vous êtes témoin de violence verbale entre les conjoints. La mère vous fait part de la violence physique qu'elle subit régulièrement. À la fin de la rencontre, le couple vous demande de ne pas en parler avec la DPJ. Que faites-vous?
- Vous êtes en visite chez une maman de deux enfants. Vous parlez avec la maman et vous constatez qu'elle ne répond à aucune demande de son enfant de 18 mois. Celui-ci s'impatiente et la maman aussi. Elle le frappe sur la main. Que faites-vous?
- Un papa vous confie qu'il consomme du PCP devant sa fille de deux ans et cela depuis bientôt un mois. Comment réagissez-vous?

Asseoir un travail spécialisé et professionnel sans perdre de vue notre approche résolument humaniste, protéger l'enfance sans perdre la confiance de ces jeunes parents, prioriser correctement les orientations de travail entre le jeune parent en difficulté et les impératifs de protection des jeunes enfants, soutenir et informer convenablement des parents aux prises avec des problèmes très complexes (toxicomanie, santé mentale, etc.) en étant conscient de nos limites et sans se substituer aux autres partenaires, faire valoir les besoins de cette population pour favoriser leur accessibilité à des services de qualité, former et conserver des équipes d'expérience : tels sont quelques uns de nos défis!

Tous ces services ont été, à ce jour, financés à partir d'une stratégie de financement privé assumée par l'organisme. Les programmations IPAC et ensuite IPLI nous ont permis par la suite de stabiliser le service et de le renforcer en passant de deux à quatre intervenants. Malheureusement, les incertitudes reliées à la reconduction des programmes fédéraux IPLI, exercent une pression supplémentaire en termes de financement à trouver pour la bonne continuité de ce service.

Nous joignons ici un texte intitulé « Intervenir auprès des jeunes parents marginalisés » sur la pratique du Service à la famille. Ce texte a été écrit conjointement par Martine Piotte, psychoéducatrice, Julie Nadeau, éducatrice spécialisée et Diane Aubin, psychologue et consultante clinique. Elles travaillent toutes les trois pour Dans la rue.

Dans la rue est un organisme au service des jeunes sans-abri ou en situation précaire. Parmi ses nombreux programmes figure le Service à la famille, créé en 1999 pour venir en aide aux jeunes parents marginalisés, dont l'âge varie entre 17 et 30 ans. Les jeunes ont accès à ce service sur une base volontaire. Par ailleurs, le contact avec les intervenantes est grandement facilité par le lien de confiance que plusieurs ont déjà établi avec l'organisme. Les jeunes sentent en effet qu'ils seront accueillis sans jugement, peu importe leur style, leur mode de vie ou leur décision par rapport à la grossesse. Cette qualité de relation nous permet d'intervenir rapidement, en tenant compte des besoins spécifiques de chaque parent.

Notre mandat se veut préventif et éducatif et s'exerce principalement par le biais de rencontres et de visites à domicile. Nous vous présentons ici quelques caractéristiques propres aux jeunes parents auprès desquels nous effectuons un travail d'accompagnement et de soutien. Leurs réactions face à la maternité et la paternité seront décrites, suivies d'une description sommaire de notre travail d'intervention.

Bien que chaque jeune femme ou jeune homme que nous rencontrons ait sa propre histoire, certains traits communs semblent tout de même récurrents, du moins chez ceux et celles qui utilisent nos services. Outre le fait d'avoir grandi dans un environnement perturbé par la toxicomanie (consommation de drogues illicites, alcool, médicaments sous ordonnance), ils ont souvent subi les impacts d'un climat familial marqué à des degrés divers par l'instabilité et le manque de continuité dans les soins, la négligence et la violence physique, psychologique ou sexuelle. Fréquemment laissés à eux-mêmes pour combler leurs propres besoins, ils se sont retrouvés en état de survie à plusieurs moments au cours de leur enfance. Le dysfonctionnement de leur milieu familial a entraîné des interventions plus ou moins nombreuses de la Direction de la protection de la jeunesse, avec ce que cela comporte en termes de placements et de multiplication des expériences de séparation.

Nous sommes à même d'observer fréquemment des carences dans les sphères individuelle et sociale, ainsi qu'une fragilité importante au niveau du développement affectif et cognitif : des difficultés manifestées au niveau de l'attachement, une grande difficulté à faire confiance aux adultes, une difficulté à anticiper et à analyser les problèmes de façon réaliste. La majorité de ces jeunes a peu de scolarité et se retrouve rapidement en situation précaire, sans abri ou même en état d'errance. Leur dépendance affective les maintient dans un mode relationnel très souvent malsain où abus et consommation colorent le mode de vie. Quelques-uns développent des troubles de santé mentale, tels que la dépression ou un trouble anxieux.

La marche est haute entre la vie sur la rue et l'expérience de maternité ou de paternité. Mais, malgré les nombreuses difficultés qui marquent leur quotidien, il arrive que parmi les jeunes que nous rencontrons, certains décident de mener à terme une grossesse qui n'aura pas été planifiée. La pensée magique accompagne souvent la décision de garder l'enfant. Pour le jeune parent, le bébé est porteur d'espoir, il l'aidera à arrêter de consommer ou du moins à réduire les méfaits de sa consommation.

La décision de garder l'enfant va entraîner, à plus ou moins longue échéance, un réajustement incontournable des représentations de soi chez plusieurs des jeunes que nous rencontrons. De manière consciente ou inconsciente, leur désir de combler leurs propres besoins de base va émerger au moment même où ils seront appelés à répondre aux besoins de leur enfant. Car, non seulement ce passage les amène-t-il à réorganiser leurs habitudes de vie pour faire face à leurs nouvelles responsabilités, il les confronte aussi à leur passé traumatique. Ces jeunes vont exprimer le désir de ne pas faire revivre à leur enfant ce qu'ils ont subi dans leur propre enfance, tout en se retrouvant à nouveau en état de survie. N'ayant pas eu le temps d'évaluer et de remettre en question les schémas appris, ils sont très à risque d'emprunter les réflexes hérités de leurs propres parents.

Après la naissance du bébé, une phase de lune de miel semble s'installer : le parent se sent valorisé, il a le sentiment d'avoir acquis un statut social. De plus, le nouveau-né est porteur d'amour inconditionnel; il apparaît investi d'une mission grandiose, celle de combler les carences affectives de son parent. Par ailleurs, celui-ci va constater assez rapidement, avec les exigences liées aux soins à apporter, que son bébé est aussi source de frustrations importantes. Le jeune parent est alors à risque de développer un fort sentiment d'isolement et de se plaindre de devoir adapter son mode de vie à la routine qu'imposent les tâches parentales. Si le bébé est trop souvent perçu comme un obstacle ou une entrave à la liberté d'action, il sera à risque de devenir la cible de nombreuses frustrations : celle de ne pas pouvoir sortir avec les amis(es), celle de ne plus pouvoir consommer comme avant, celle de devoir assumer des responsabilités sociales allant à l'encontre des valeurs véhiculées par l'entourage marginal, etc. Ne faisant plus partie à part entière du milieu marginalisé dont ils sont issus, ces jeunes parents se retrouvent «entre deux chaises», n'arrivant pas non plus à s'identifier aux parents dits «normaux» dont ils ne partagent pas les valeurs. Leur sentiment d'isolement peut s'accroître et déboucher vers un isolement réel, car ils ne seront pas tentés non plus d'aller vers les ressources traditionnelles pour partager leurs difficultés.

Bien que l'attente du bébé s'avère une source de motivation pour instaurer de la stabilité dans sa vie personnelle et que certains jeunes parents arrivent à s'appuyer sur l'expérience de la grossesse pour retrouver un certain équilibre dans leur vie, d'autres échouent à modifier leurs habitudes. L'«échec» ressenti s'accompagne inévitablement d'un sentiment de culpabilité, entraînant le cycle «je consomme pour oublier...» et le repli sur soi. La culpabilité

et la honte, ainsi que le style de vie désorganisé les coupent de tout suivi, qu'il soit prénatal, médical ou psychosocial. Ils cumulent alors les facteurs susceptibles de mettre en péril le développement du bébé : mauvaise nutrition, manque de sommeil, risques reliés aux activités illégales pour se procurer leur substance (ex. : prostitution), méthodes de consommation, etc.

Lorsque le jeune fait appel à nous (jeune femme, jeune homme, ou encore le couple), un suivi s'amorce. Nous l'accompagnons dans sa réflexion au regard de la décision à prendre par rapport à la grossesse. Les jeunes étant souvent ambivalents, nous les aidons à faire un choix éclairé en leur communiquant de l'information et en anticipant la réalité du rôle de parent. Nous offrons toujours l'accompagnement, peu importe le choix privilégié par le jeune. Lorsque le parent décide de poursuivre la grossesse, nous lui proposons des rencontres régulières, afin de le soutenir à se préparer pour la venue de l'enfant.

À la naissance du bébé, nous visitons la famille à l'hôpital. Cette visite nous permet d'instaurer un pont avec l'équipe soignante, laquelle se voit fréquemment maintenue à distance à cause de la très grande méfiance éprouvée par les jeunes parents au regard du personnel. L'appréhension d'une intervention de la part de la Direction de la protection de la jeunesse et l'incompréhension au regard de leur propre placement dans l'enfance font en sorte qu'ils ont souvent développé de nombreux préjugés envers le réseau des services sociaux. Une partie de notre travail consiste donc à démystifier le rôle des professionnels impliqués auprès d'eux. Nous devenons, en quelque sorte, le fil conducteur entre les différentes instances.

À la sortie de l'hôpital, nous proposons un suivi psychosocial sous forme de visites à domicile, peu importe le lieu de résidence des jeunes parents sur l'île de Montréal et ses environs. Un de nos objectifs premiers est de prévenir la négligence et la violence familiale. Nous soutenons les parents dans l'apprentissage de leurs habiletés parentales et renforçons les compétences acquises. Nous travaillons au développement de leur autonomie tant au niveau social, économique que psychologique. Nous les encourageons à découvrir les organismes de leur quartier et à s'impliquer dans les activités, afin de briser leur isolement et bâtir un réseau sain. Nous organisons aussi des activités de groupe pour favoriser des temps privilégiés avec leur(s) enfant(s) et d'autres parents (jeux, fêtes). Nous les aidons à établir un budget avec les ressources dont ils disposent tout en ayant recours à des dépannages alimentaires, vestimentaires et occasionnellement, monétaires.

Tout en sollicitant et orientant l'investissement du jeune parent vers de nouvelles ressources, il nous arrive d'offrir des répit à ceux et celles dont le réseau social et familial est extrêmement restreint sinon totalement absent. Ayant peu de personnes fiables à qui se confier et trop souvent personne pour prendre soin de leur enfant en cas d'urgence, de crise ou simplement pour se reposer, ces répit constituent des moments de repos leur permettant de se ressourcer afin de continuer à assumer leur rôle parental. Ces jeunes sont souvent très conscients que la société exige d'eux la même disponibilité, tolérance, patience et compétence que les autres parents.

Les visites à domicile et toutes nos interventions se font à deux. Il nous arrive d'avoir à faire face à des situations de violence conjugale et à des réactions négatives à la suite des interventions plus confrontantes de notre part. Toutes les décisions se prennent aussi en équipe, afin de contrer les tentatives de clivage ou de séduction et d'autoriser une mise à distance et une réflexion par rapport aux demandes dites « urgentes ». Le travail d'équipe

permet aussi d'accorder du temps au bébé ou à l'enfant et d'évaluer son développement, pendant que se poursuit l'entretien avec le parent.

Les défis de l'intervention auprès des jeunes marginalisés aux prises avec la toxicomanie sont multiples. Lorsque ces mêmes jeunes deviennent parents, ils sont rapidement confrontés aux limites que leur imposent leurs conditions de vie difficiles et à la pression sociale. Sans soutien, ils sont souvent à risque, malgré leurs efforts et leur bonne volonté, de répéter les erreurs reprochées à leur milieu d'origine et de saboter leurs tentatives de réparation. Le Service à la famille de Dans la rue s'est donné comme mission de les accompagner et de les soutenir dans leur questionnement autour de la grossesse et dans l'apprentissage du rôle de parent.

Accompagner les jeunes parents marginalisés est un travail exigeant, requérant des intervenants impliqués : tolérance, souplesse, fermeté, ouverture, ainsi qu'une disponibilité à réévaluer fréquemment les pistes d'intervention. Le choc des valeurs est inévitable et la prise de conscience de ses propres limites s'avère indispensable.

Nos recommandations pour la commission :

- Favoriser le financement récurrent d'une intervention alternative et spécialisée sur les enjeux de la paternité et de la maternité concernant les jeunes en situation de précarité.
- Il nous apparaît très important de reconduire et de travailler à la récurrence des financements IPLI pour ce type de programmation, mais aussi pour tous les autres projets tributaires de cette reconduction.
- Il semblerait important de trouver les moyens de mettre en place une réelle programmation de répit accessible à un public marginalisé (notons que notre organisme travaille actuellement à un projet pilote qui pourrait servir de laboratoire à une stratégie générale dans cette direction).
- Il est important de favoriser la possibilité d'augmenter les places disponibles sur de l'hébergement spécialisé et réellement adapté pour des jeunes parents (18-35 ans) qui vivent des situations délicates reliées à l'itinérance (toxicomanie, pauvreté, problèmes de santé mentale). Nos ressources sont très maigres en la matière et il est très difficile de référer efficacement nos jeunes parents.
- Il nous apparaît important de favoriser rapidement les relations entre le milieu communautaire et les projets d'action auprès des jeunes parents en situation de grande précarité et les institutions en Protection de l'enfance, particulièrement les services d'évaluation des signalements à l'urgence sociale.
- Envisager la possibilité de maintenir des places prioritaires pour un public en grande difficulté dans les centres de la petite enfance nous semblerait aussi, par ailleurs, une bonne idée.

Par son action auprès des jeunes familles (dont les jeunes parents connaissent ou ont connu la rue, la précarité et l'errance), le Service à la famille soutien un des groupes le plus vulnérables de notre société et amorce un travail de prévention exceptionnel.

F. La question de la judiciarisation des jeunes de la rue :

Le Bon Dieu dans la rue recommande à la commission de se pencher sérieusement sur les constatations sur le sujet élaborées par la clinique Droits Devants et la chercheuse Céline Bellot. Nous souhaiterions que des dispositions soient prises rapidement afin de rétablir les situations d'abus dont sont victimes les personnes en situation d'itinérance.

Nous n'élaborerons pas sur le sujet mais nous témoignons des situations absurdes dans lesquels sont précipités de nombreux jeunes en raison d'une situation d'inéquité criante au regard de la loi et de ses applications.

Nous témoignons aussi que cette situation entraîne des effets et des coûts pour la société qui n'ont aucune utilité sociale et qui mobilisent inutilement de nombreux acteurs de l'aide sociale et communautaire afin de tenter de rétablir les situations dramatiques que cette situation crée chez nos jeunes.

Nous recommandons donc :

- De légiférer rapidement pour rétablir les questions qui tournent autour de la question du Droit de Cité, selon les constatations établies par la recherche et les groupes de défense de droit investis auprès des jeunes et des personnes en situation d'itinérance.
- Il nous semble important et urgent de provoquer un groupe de travail regroupant des acteurs institutionnels et communautaire qui pourrait travailler à l'amélioration ou la création de services effectif et adaptés (toxicomanie, accès à des services d'accompagnement psychosociaux, suicide...) pour les jeunes pendant leur incarcération.

G. La question de l'accessibilité au logement :

L'organisme Le Bon Dieu dans la rue se positionne clairement sur la nécessité de s'inscrire en démarche sur la question du logement social.

Thème cher à juste titre à son fondateur, nous avons depuis longtemps joué un rôle par le biais du Bunker sur la question de l'hébergement d'une population très précarisée chez les jeunes de la rue. Cependant, il est clair que l'hébergement que nous proposons se résume malheureusement à une solution qui s'adresse à la question de l'Urgence et dans une perspective, de prime abord, à court terme.

Sur le mandat du Directeur général et selon le souhait de notre Fondateur, voici un certain nombre de constatations très succinctement présentées qui permettront de situer les différentes actions qui pourraient être entreprises à court et à long terme par l'organisme.

Les constatations pour nos jeunes sont de plusieurs ordres :

1. L'accessibilité générale à du logement est difficile pour des personnes en situation de précarité économique ou sociale (coûts des loyers, ségrégation et préjugés).
2. La disponibilité de logements sociaux est largement inférieure aux différents besoins observés sur le terrain.
3. Les caractéristiques de la population que nous rejoignons par notre action et notre mission renforcent l'impossibilité d'accéder au logement (toxicomanie, problème de santé mentale, prostitution, style des jeunes, enjeux psychosociaux).
4. Nos jeunes ne peuvent souvent pas répondre aux critères des différentes programmations offertes autour du logement (Maisons d'hébergement, appartements supervisés, centre de crise) et ce, même en ce qui concerne des services spécialisés. Ils sont soit trop en crise, soit pas assez, ils consomment et ne peuvent respecter le cadre qu'on leur impose, ils sont trop désorganisés, ont des problèmes de santé mentale trop importants, ils ont des chiens, des chats et ne veulent pas les abandonner... Bref, la liste est longue et les services souvent absents.
5. Même si nous entrevoyons une possibilité de logement pour nos jeunes, la réalité est qu'ils sont rarement en mesure de les conserver pour toutes sortes de raisons.

Les actions de l'organisme :

Notre action consiste en une stratégie progressive de positionnement sur la question du logement social:

Une stratégie qui mobilise les ressources à l'interne.

1. Signature en septembre d'un accord que nous allons signer avec l'OMHM (trois logements subventionnés pour le service à la famille et peut-être trois autres après six mois). Les jeunes payent 25% de leurs revenus pour un logement qui sera négocié dans le parc privé.
2. Nous travaillons présentement à la mise en place d'un fonds spécifiquement orienté sur la possibilité d'aider des jeunes par rapport au logement. Nous souhaiterions cumuler une aide qui permettrait de soutenir cinq jeunes différents à raison de 250\$/mois pour une année (15 000\$). Ce fonds sera mis en place et géré par un intervenant mobilisé pour fournir de l'accompagnement de type soutien communautaire (aide aux personnes dans l'exercice de leurs droits, aide à la vie courante, aide à la vie collective, activités de type relation d'aide). Ce fonds sera géré sur le modèle de notre fonds scolaire qui a fait la preuve de son efficacité :
 - Possibilité de proposer de l'accompagnement sur la question du logement (visite à domicile, recherche active d'appartement, suivis).
 - Possibilité d'accompagnement sur la question du logement des jeunes dans des situations très différentes (recherche, droit, aménagement, aide financière, enjeux d'intervention).

- Possibilité d'adapter l'aide octroyée en fonction des objectifs d'intervention (réalisation du budget, possibilité de financer des postes budgétaires différents du logement en tant que tel).

Une stratégie qui demande l'élaboration d'un nouveau projet d'intervention.

1. Être en mesure d'avoir des appartements gérés par notre organisme afin de mettre en place un projet à bas seuil du même type que celui du Refuge des jeunes (ce qui nécessite peut-être un achat capital, ou du moins, l'entretien de la bâtisse et sa gestion).

Le logement social avec soutien communautaire du Refuge des jeunes existe depuis 1999, les objectifs et les moyens du projet de logement social à bas seuil sont les suivants :

- Briser le cycle de l'itinérance
- Accroître la stabilité résidentielle
- Améliorer les conditions de vie
- Favoriser l'autonomie
- Des studios meublés, chauffés, à loyer modique
- Pour des jeunes en situation d'itinérance persistante
- Un local communautaire
- Une équipe d'intervention de 3 personnes
- Le soutien et l'accompagnement au quotidien

Quinze jeunes ont eu accès à un logement avec soutien communautaire dans la dernière année. Ce projet permet d'accepter des jeunes dans des situations particulièrement précaires et difficiles. L'évaluation de ce projet permet d'affirmer qu'il est extrêmement pertinent et qu'il a toujours permis de stabiliser des jeunes dans des situations de vie épouvantables. Une exception demeure en ce qui concerne les jeunes consommateurs de crack et cocaïne par intraveineuse qui sont encore très actifs dans le milieu.

- Il s'agit donc d'être en mesure de pouvoir proposer nous-mêmes du logement à une population en grande précarité. Cela nous permettrait de venir en aide aux plus démunis (problèmes importants de toxicomanie et de santé mentale).
- Possibilité d'aider un moins grand nombre de jeunes que dans le projet précédent (une fois que le logement est attribué, si le jeune reste, il n'y a pas possibilité d'en prendre un autre). Étant donné que ces types de projets demandent beaucoup d'investissements, nous souhaitons être en mesure de commencer prudemment, et en fonction des opportunités de financement et de leur récurrence, avec seulement quelques unités (autour de cinq) pour ensuite pouvoir gérer une éventuelle expansion vers le long terme.
- Ce projet demanderait probablement d'engager une nouvelle équipe complète (au moins trois personnes pour un minimum de cinq appartements) pour la gestion du projet.

Nos recommandations à la commission :

- En général, suivre les recommandations du RAPSIM sur la question du droit au logement et des besoins en logement social et les inscrire dans une véritable politique en itinérance.
- Renforcer le financement des projets de logement à bas seuil du type de celui du Refuge des jeunes en s'appuyant sur l'expertise des groupes communautaires déjà actifs auprès des jeunes de la rue.
- Nous recommandons que les financements qui soutiennent les différents dispositifs en logement social soient envisagés à long terme. Cette récurrence de financement nous apparaît du même ordre que ce qui doit être régulièrement investi dans des structures telles que les routes ou les écoles.
- Réfléchir à l'éventualité d'une Aide au logement plus généralisée pour les jeunes en situation de vie précaire.
- Nous recommandons aussi la mise en place d'un lieu de transition qui permettrait d'offrir une stabilité par du logement à moyen terme pour des jeunes en rupture, dans les premiers mois de la fin de leur prise en charge en protection de l'enfance ou LSJPA (notre organisme travaille d'ailleurs à l'élaboration d'un projet pilote en ce sens).

Nous invitons les membres de la commission parlementaire à prendre connaissance des recommandations provinciales élaborées par la Fédération Canadienne des municipalités dans le document intitulé : recommandations pour un plan d'action national sur le logement et l'itinérance. Des initiatives comme celles qui sont actuellement opérationnalisées dans la ville de Portland (Oregon), Victoria (Colombie Britannique) ou Toronto (Ontario), en termes de mobilisation des différents réseaux d'acteurs et d'une prise de responsabilité du phénomène d'itinérance, nous apparaissent pertinentes malgré certaines critiques intéressantes à considérer.

H. La question des mineurs, de la fugue répétitive et de la rue :

Dans le cadre de la commission des affaires sociales et de la consultation publique relative au projet de loi no 125, 37^{em} législature, 1^{er} session du 15 février 2006, Le Bon Dieu dans la rue avait partagé un certain nombre d'éléments concernant le projet de loi de modifications des dispositions de la Loi sur la protection de la jeunesse. Ces éléments ont été repris dans une démarche d'envergure de recherche action avec des partenaires de plusieurs villes du Québec (centres jeunesse, direction de la protection de la jeunesse, organismes communautaires, corps policiers concernés et parents).

Ce projet, financé par le Centre national de Prévention du Crime est en cours actuellement et devrait poser les bases d'un travail de concertation important sur le phénomène de la fugue répétitive, des processus et corrélations qui peuvent exister entre le passage vers une errance active et une prise en charge institutionnelle de certains enfants, mais aussi et surtout, ce projet devrait permettre de mettre en place des structures de compréhension de la réalité toujours changeante de la fugue et de la rue.

A cet effet, il serait intéressant de soutenir activement les possibilités suivantes :

- Favoriser la participation active des institutions en protection de l'enfance et des différents acteurs communautaires et policiers à un tel projet dans un esprit de concertation et de partage d'expertise. Il nous apparaît important de faire valoir l'importance de structures et de lieux de concertation et d'échange où les différentes représentations d'un travail auprès des jeunes pourraient se confronter et s'enrichir. La possibilité de mettre en place une fonction du type de celle que propose le *Protecteur des enfants* dans le système français, bonifiée d'une collégialité entre l'institutionnel et le communautaire en terme de représentativité, nous semble intéressante à considérer. Permettre à chacun, groupes ou individus, de pouvoir saisir une instance concernant les dérives possibles ou les erreurs d'une institution ou d'un organisme oeuvrant en Protection de l'enfance est un outil formidable d'amélioration des pratiques.
- Favoriser la mise en place d'un *observatoire sur la fugue* qui permettrait d'avoir des données précises, complètes et centralisées sur cette question et, par là même, de pouvoir appuyer convenablement les différentes orientations et l'opérationnalisation des différents projets d'intervention (autant en prévention que sur les différents terrains où le phénomène s'actualise par la suite).
- Favoriser la mise en place de projets d'intervention alternatifs qui permettent de maintenir un lien avec des jeunes en situation de rupture.

Nos organismes se demandent où se situe notre responsabilité de protection lorsque l'enfant échappe aussi à cet environnement restrictif? Pouvons-nous uniquement nous réfugier derrière une stratégie systématisée d'exécution d'une ordonnance d'hébergement lorsque cette dernière est, de toute évidence, ponctuellement inadaptée pour le jeune? Comment se fait-il que l'intégration systématique des données et des connaissances sur la rue, la fugue et les enjeux de développement de ces jeunes ne trouvent pas encore place dans la loi?

Même si nous restons persuadés que l'objectif ultime, en protection de l'enfance, est d'œuvrer pour que le jeune en rupture renoue avec un milieu adéquat pour son développement et sa sécurité, il n'en reste pas moins qu'il est important de reconnaître qu'il faut parfois prendre du temps et s'accorder des espaces de négociation pour le bien de sa construction identitaire.

Il nous semble qu'il est grand temps de se confronter à la réalité de la fugue, d'accepter l'ouverture d'un grand chantier pour faire évoluer nos pratiques. Nous sommes parfaitement conscients de la difficulté d'asseoir un travail alternatif, dans une perspective en réduction des méfaits, en adéquation avec une prise en charge en protection de l'enfance. Ce travail soulève des questions de société difficiles à aborder. La confrontation entre la déontologie de nos pratiques et les questions d'éthique peu évidentes à concilier, celle du judiciaire et des impératifs d'une action sociale de proximité (« dans la rue » lorsque l'enfant s'y trouve), s'avère pourtant essentielle. Cela demande de réfléchir aux questions de confidentialité, de l'évaluation des prises de risque et quoi encore. Malgré tout cela, il nous apparaît urgent de réaliser ce travail de fond.

Vous l'aurez compris, nous suggérons fortement de reconnaître et d'encadrer la nécessité d'un travail de partenariat entre une pratique « communautaire » (dans le sens de : organisme communautaire) et les institutions en protection de l'enfance. Nous pensons que cette responsabilité partenariale de la direction de la protection de la jeunesse et des équipes en charge de ces jeunes devrait être inscrite dans le projet de loi, afin de valider l'obligation de considérer « l'intérêt supérieur de l'enfant » au-delà d'une réponse d'exécution parfois trop systématisée.

Les personnes qui oeuvrent en protection de l'enfance ont besoin d'outils pour assumer cette responsabilité et nous sommes en mesure de proposer des approches différentes et intéressantes pour répondre à cette réalité.

- Un autre aspect important concerne la question de la préparation des jeunes pris en charge pour assumer la rupture avec l'institution à leur majorité (plus large et souple que ce qui existe déjà). La plupart des jeunes auprès desquels nous travaillons se retrouvent relativement démunis à la fin de leur prise en charge, et les initiatives de préparation et de suivi demeurent, selon nous, insuffisantes pour équiper les jeunes et soutenir cette étape importante. Nous suggérons que la loi encadre de façon plus rigoureuse, en étant plus spécifique, les responsabilités des acteurs en protection de l'enfance concernant les habiletés à développer chez l'enfant ainsi que les mesures qui s'y rattachent en termes de programmation et d'encadrement. L'intégration d'un processus de négociation avec l'enfant, en relation avec la sphère du social (dans une dynamique externalisée à l'institution) nous semble incontournable.

À ce titre, dans le contexte d'une réelle prise de responsabilité envers les jeunes les plus en danger (ceux qui se sont inscrits dans un parcours, à long terme, en aller-retour avec la rue), il nous semble qu'il serait intéressant de pouvoir imaginer l'élaboration d'une prise en charge « jeune majeurs » volontaires, adaptée aux besoins des individus, âgés de 18 à 21 ans. Ce type de prise en charge existe dans certaines législations en protection de l'enfance. Par exemple, l'aide sociale à l'enfance en France offre cette possibilité. Certaines mesures en Ontario prévoient un soutien financier jusqu'à 21 ans pour des jeunes pris en charge en protection à long terme qui s'autonomisent dans la collectivité.

De nombreux mineurs fuguent et se retrouvent sur la rue. Les alternatives de survie qu'ils rencontrent les isolent et augmentent, plus souvent qu'autrement, leur désaffiliation ou compromettent leur autonomie future. Nous avons la responsabilité de rejoindre ces jeunes, là où ils se trouvent, et de s'assurer qu'ils puissent être en contact (même sporadiquement) avec des personnes et des lieux structurants et sécuritaires. Travailler en concertation et en complémentarité avec une approche de proximité, communautaire, en réduction des méfaits, c'est s'assurer de se donner des outils pour ne pas perdre le contact avec eux. Nous devons réagir et tirer des conclusions pratiques sur le phénomène de la fugue, en termes d'aménagement à la source (dans les structures institutionnelles ou parapubliques) autant que dans un maillage avec les ressources qui tentent de rejoindre ces jeunes pendant leur fugue.

Rejoindre ces jeunes étant de plus en plus difficile, les stratégies pour réussir à le faire auront probablement à être de plus en plus audacieuses (par exemple, assurer un contact avec un mineur qui travaille dans un bar de danseurs nus est très difficile!). Nous devons absolument nous rendre disponibles à une compréhension, sans cesse renouvelée, d'une réalité changeante et difficile à percer. L'organisme communautaire possède deux armes

intéressantes. Tout d'abord, nous travaillons sur une base volontaire. Ensuite, nous sommes en mesure d'apporter une compréhension et une lecture des dynamiques émancipatoires et des enjeux identitaires que les jeunes tentent désespérément de trouver dans la rue.

Le Bon Dieu dans la rue est fier de se joindre à cette réflexion d'envergure et nous assurons la classe politique de notre présence et de notre travail à la cause de ces milliers de personnes dans le besoin. Nous vous remercions d'avoir pris le temps de nous entendre, confiants que cette démarche ne restera pas lettre morte et qu'elle saura déboucher sur une politique d'envergure sur la question de l'itinérance.

Veillez agréer, mesdames, messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Signataires du Mémoire :

Père Emmett Johns, Fondateur

Aki Tchitacov, Directeur Général

Rédaction du document :

Sylvain Flamand, Directeur de l'intervention

Diane Aubin, Psychologue et consultante clinique

Collaboration à la rédaction :

Caroline Dufour, Directrice des services de première ligne

Monica Kolstein, Coordinatrice des programmes spécialisés

Yaffa Elling, Intervenante Jeunesse

**MÉMOIRE SUR LA RÉALITÉ
DE L'ITINÉRANCE ET
LES JEUNES LAVALLOIS
PRÉSENTÉ À LA COMMISSION DES
AFFAIRES SOCIALES**

**PAR LE
TRAVAIL DE RUE ILE DE LAVAL
TRIL**

LAVAL, LE 30 SEPTEMBRE 2008

L'importance du travail des organismes communautaires jeunesse

Annuellement au TRIL, nous rencontrons ou allons à la rencontre de plusieurs centaines de jeunes âgés majoritairement entre 16 et 21 ans. Notre travail se résume en trois axes : Intervenir, Prévenir et Collaborer. Nous rencontrons ces jeunes par la rue, les parcs, le DROP IN, les organismes communautaires ou les animations et présentations dans les écoles. L'ensemble de nos services nous permet de les accompagner à tout moment dans leur cheminement et dans tous leurs milieux de vie.

Nous croyons que l'adolescence et le passage vers la vie adulte est un moment crucial dans la vie d'un homme ou d'une femme. C'est l'une des grandes périodes de construction de la personne. Sous l'influence de sa famille, ses amis, ses éducateurs (école, loisirs, organismes d'aide..) et de la société en générale, cette jeune personne adhèrera à des valeurs, croyances et principes qui forgeront sa personnalité et lui permettront d'avoir des objectifs qui lui seront propres dans le futur. C'est pourquoi nous accordons une grande importance, dans notre organisation, à ce que nos intervenants étant en relation avec les jeunes soient porteurs de valeurs sociales constructives et positives.

Lorsqu'un jeune nous sollicite pour de l'accompagnement ou du soutien dans une épreuve, nous devons lui fournir rapidement une écoute, entrevoir avec lui des pistes de solutions et lui fournir un réseau de soutien communautaire car il est très fréquent que son réseau de soutien "naturel" soit absent. Les parents et l'entourage sont parfois, , dépassés, dans le besoin et nécessitent eux aussi de l'aide.

Détérioration des conditions de vie de nos jeunes

Comme le stipule le mémoire du ROILL (Réseau des organismes et intervenants en itinérance de Laval) présenté à votre commission le 1^{er} octobre dernier, nous avons, nous aussi à Laval, des personnes sans-abris ou ayant une adresse fixe mais vivant dans des conditions précaires, instables ou insalubres.

Notre DROP IN « La station des jeunes »(un local de soutien et de dépannage) s'adresse particulièrement aux jeunes âgés entre 16 et 21 ans qui vont et viennent entre la rue et le logement. Faute d'un revenu décent, nos jeunes femmes et jeunes hommes, pour survivre, s'associent avec d'autres personnes dans un petit logement et tentent de se partager les tâches et responsabilités de celui-ci. Leur situation devient rapidement insoluble, lorsqu'il leur reste en poche moins de 200\$ pour assumer les besoins vitaux en nourritures, transport, soins de santé et d'hygiène, **vous comprendrez que la vie de "colocataires multiples" peut dégénérer facilement en crise, ponctuée d'histoires de violences multiples et se terminer par un retour à la rue.**

En route vers une désaffiliation sociale...

Lorsque l'instabilité résidentielle devient importante, que l'endettement perdure, que les échecs ne cessent de se succéder, la marge de manœuvre nous permettant d'intervenir devient de plus en plus mince et complexe. La souffrance et l'impuissance de nos jeunes se manifestent par l'ajout de d'autres problématiques telles que la dépendance aux diverses substances toxiques et aux jeux, la délinquance, la prostitution, les problèmes de santé mentale etc. Avant que le jeune se soit enlisé dans un processus de désaffiliation sociale définitif, **nous devons avoir les moyens de lui offrir des alternatives qui lui permettront de rebondir et ne pas devenir itinérant.**

L'union fait la force!

Le TRIL s'inscrit depuis de nombreuses années au sein des regroupements suivants, le ROCAJQ (Regroupement des Organismes Communautaires Autonomes Jeunesses du Québec) et le RSIQ (Réseau Solidarité Itinérance du Québec) c'est tous ENSEMBLES que nous pouvons changer les choses. Lors de consultations antérieures, c'est par la voix des organismes communautaires et sociaux que, avec votre collaboration chers députés et représentants du Gouvernement québécois, nous avons fait évoluer de grandes causes sociales par l'adoption de politiques, d'outils d'encadrement et de suivis divers.

L'itinérance ou le risque de devenir itinérant n'est plus un phénomène marginal et réservé aux métropoles. Lors d'un passage difficile de la vie, toutes les classes d'individus peuvent être affecter et se retrouver progressivement à la rue. Lorsqu'une personne est dans un processus de "désaffiliation sociale" ou de réinsertion, plusieurs démarches sont à faire et celles-ci requièrent la participation de plusieurs paliers du gouvernement. **Cette problématique, à elle seule, si nous voulons la solutionner, pose un défi de taille car elle interpelle plus d'un acteur et ne relève pas que d'un seul ministère.**

Il faut éviter que le syndrome du « pas dans ma cour » s'applique à l'itinérance. Il s'agit ici d'une partie du tissu social de notre communauté et il nous incombe de résoudre nos propres difficultés dans nos milieux respectifs.

PROBLÈMES ET SOLUTIONS

Les problématiques rencontrées

Manque criant de logements sociaux pour jeunes sans enfants et jeunes familles.

Allocations de la sécurité du revenu et salaire minimum insuffisants pour garantir les besoins de base (se nourrir, le loger, se vêtir).

La précarité des activités/services offerts liés aux financements non récurrents et les projets.

Financement fédéral (programme) pour une problématique nationale dont les moyens/services sont de compétences provinciales.

Démarches pour retrouver les documents légaux reliés à l'identité; très long et ardu

La non reconnaissance de la compétence et du professionnalisme des intervenants du milieu communautaire.

Jeunes institutionnalisés, sans famille et sans filet social à la majorité.

Les solutions proposées

Création de logements sociaux adéquats et adaptés.

Augmentation des prestations et du salaire minimum.

Assurer le financement récurrent et suffisant des activités/services.

Un programme provincial d'aide à l'itinérance soutenu par une politique québécoise.

Avoir un département avec des personnes responsables à ce type de situation qui nécessite plus de coordination et rapidité

Considérant la formation et les compétences de nos intervenants, la formation continue gagnerait à être financée.

Financer les groupes communautaires pour une équité salariale.

Collaboration entre les centres jeunesse et les organismes communautaires.

Plus de milieux de vie pour les plus de 18 ans.

Plus de prévention et de préparation à

l'autonomie, notamment par le « reaching out ».

RECOMMANDATIONS ADDITIONNELLES

Que le Gouvernement québécois, après l'adoption de son Cadre de référence, se dote d'une politique en Itinérance tel que proposée par les membres du RSIQ.

Que d'ici l'adoption d'une Politique, tous les députés s'impliquent activement dans la recherche de solutions pour intervenir et éviter la détérioration sociale d'une partie importante de notre société.